

Eugène Jung
Les Arabes
et l'Islam

1931

LS

No 267
30

№ 267/30

EUGÈNE JUNG

Ancien Vice-Résident de France au Tonkin

LES ARABES ET L'ISLAM
en face des Nouvelles Croisades
et
PALESTINE ET SIONISME

العرب والاسلام
في مواجهة الصليبيين
والسليمانيين

و

فلسطين والصهيونية

PARIS

Chez l'auteur, 50, Avenue Malakoff (16°)
et dans les principales librairies

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.
Copyright by the author.

1931





LES ARABES ET L'ISLAM
en face des Nouvelles Croisades
et
PALESTINE ET SIONISME

1334/466

EUGÈNE JUNG

Ancien Vice-Résident de France au Tonkin

LES ARABES ET L'ISLAM
en face des Nouvelles Croisades
et
PALESTINE ET SIONISME

العرب والإسلام
أمام الصليبيين
والسليمانيين

و

فلسطين والصهيونية

PARIS

Chez l'auteur, 50, Avenue Malakoff (16°)
et dans les principales librairies

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

Copyright by the author.

1931





Leihgabe an die
Deutsche Morgenländ. Gesellschaft

FRANÇAIS,

Nous sommes menacés de perdre notre Afrique du Nord et notre Soudan qui se soulèveront contre nous, au lieu de nous aider, si une guerre éclate en Europe. Déjà nous sommes honnis par quatre cent millions de Musulmans.

C'est ce qu'explique ce petit livre, expression exacte de la vérité. Il n'est pas l'œuvre d'un révolutionnaire, mais d'un patriote.

Laissez-vous continuer cette dangereuse politique? N'exigerez-vous pas de nos Représentants qu'ils se débarrassent enfin de tous ceux qui font tout pour nuire à notre Patrie, autrefois admirée et respectée?

Au lieu d'être à la remorque du Vatican et de la finance internationale, redevenons nous-mêmes.

ARABES ET MONDE MUSULMAN,

La France, pour vous, était synonyme de liberté, de loyauté, et vous l'aimiez. Elle est toujours la même, mais ignore toutes les vilénies qui se commettent et dont vous êtes victimes.

Il vous appartient de faire connaître la vérité au grand public qui, enfin renseigné, obligera nos dirigeants à vous rendre justice.

1^{er} Mars 1931.

E. JUNG.

LES NOUVELLES CROISADES

Sommes-nous en 1931, au **XX^e** siècle?

Ce point d'interrogation doit surprendre; il est pourtant justifié.

Le **XX^e** siècle doit être pour le monde, après les inventions nouvelles, après les modifications de l'état d'âme général par suite de la plus grande instruction des masses et de l'évolution des idées, le siècle du grand progrès, de la liberté d'agir, de penser et d'écrire (en dehors de ce qui est vraiment subversif et immoral), d'avoir les sentiments que l'on préfère et l'opinion que l'on a adoptée, de suivre enfin la religion que l'on a choisie, sans entraves, sans persécutions, sans astreintes d'aucune sorte. Tel est le rêve. Où réside la réalité?

A examiner certains faits ignorés du public, car la presse garde toujours sur eux un silence intéressé ou les déforme à plaisir, même des grands organes se targuant d'indépendance absolue, nous sommes obligés de nous reporter à plusieurs siècles en arrière, au temps des Croisades.

Dès 1926, dans notre petit livre *L'Islam sous le joug* (pages 51 à 54), nous avons dénoncé la manœuvre.

« Nous assistons en ce moment aux prodromes d'une épouvantable guerre de religion, » écrivions-nous. Personne ne voulut nous croire.

Dans l'ouvrage suivant, *L'Islam et l'Asie devant l'impérialisme* (1928, pages 16, 17, 18, 170), nous insistions d'une façon plus explicite sur la manière d'opérer ; nous dénoncions la politique du Vatican, politique cauteleuse, dangereuse et même néfaste pour la France à tous les moments de son histoire et dans le présent.

Aujourd'hui, la guerre de religion a lieu au grand jour, menée par le Sionisme d'une part et par le Vatican d'autre part, contre l'Islam et le monde arabe. Malgré les protestations de 350 à 400 millions de Musulmans, elle se continue sans que nulle nation, nulle démocratie ne s'élève en faveur des assaillis, sans que personne ne pense aux conséquences redoutables de cette action. Les républiques, les royaumés et les empires se taisent, sont complices ou laissent faire, France comprise, la plus intéressée cependant à ne pas s'engager dans cette voie.

Le Vatican est-il si puissant qu'il ait la possibilité de poursuivre cette politique, imposant aux grandes nations l'obligation de l'aider par tous leurs moyens?

Le Vatican n'est-il pas — ceci nous regarde seuls — le soutien avéré de tous nos anciens adversaires? et les ex-alliés ne doivent-ils pas s'en souvenir?

Nous disons bien « Le Vatican » et non le Christianisme. De nombreux Chrétiens sont, en effet, totalement en dehors de cette campagne et vivent en parfait accord, en Palestine par exemple, avec les Musulmans.

D'un autre côté, le Sionisme possède-t-il donc des forces occultes qui lui permettent d'astreindre les plus fortes puissances, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis par exemple, à lui prêter la main dans sa lutte

contre tous les principes du droit tant prônés par ces nations ? Quel but réel poursuit-il ?

Tels sont les problèmes que, sans parti pris aucun et sans, pour notre propre part, nous laisser entraîner par une préférence religieuse quelconque, nous voulons démontrer, avec toutes les preuves et notre seule logique.

Non seulement la guerre de religions sévit comme au temps des Croisades (elle ne s'est jamais arrêtée, nous écrit un de nos correspondants arabes), mais encore la guerre contre tout un peuple.

Le 30 mai 1930, au Sénat italien, un sénateur, M. Valovassori Peroni, n'a-t-il pas demandé la constitution d'un front unique entre la France, l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne contre les Arabes ? Pour celui qui connaît la liberté de parole existant à l'heure actuelle en Italie et la dépendance des parlementaires italiens, une semblable manifestation n'a pu se produire qu'avec l'assentiment de M. Mussolini.

Ce dernier, avons-nous écrit à maintes reprises, se sert du Vatican comme d'un levier et, en échange, paraît abonder dans ses idées. N'a-t-il pas montré en Cyrénaïque avec quelle désinvolture et quelle cruauté il agit envers les malheureux habitants de ces régions ? Le général Graziani n'a-t-il pas ordonné la fermeture de toutes les zaouias senoussistes et la confiscation de tous leurs biens ?

N'a-t-il pas chassé 80.000 hommes, femmes et enfants, avec leurs troupeaux, de leur fertile territoire du Djebel Achdar, pour les parquer dans un espace restreint où le manque d'eau et de ressources décime la population et anéantit les bestiaux ? Dix mille indigènes, avec quatre cents tentes, n'ont-ils pas dû se réfugier en Tunisie, tout récemment, abandonnant leurs belles

oasis ? Tunis ne voit-il pas arriver les riches habitants de Tripoli qui liquident leurs biens pour fuir ? Le même exode en masse a lieu vers l'Égypte, qui désarme les réfugiés et les accueille, malgré les protestations italiennes.

Et nous sommes en 1931 ? Et c'est cette civilisation que nous voulons, comme Occidentaux, inculquer aux Arabes et citer comme exemple !

L'Arabe ! voilà l'ennemi. L'Islam, voici le Diable ! tels sont les mots d'ordre qui circulent dans les Chancelleries, et que notre pays semble accepter, malgré des simagrées extérieures. On croit rêver. 70 millions d'Arabes entourent le bassin méditerranéen ; ils sont presque tous musulmans et le nombre de ces derniers dans l'univers varie, nous le répétons, entre 350 et 400 millions.

Nulle part on ne se préoccupe des résultantes de cette fâcheuse mentalité, du choc en retour qui peut atteindre l'Europe, de la force encore insoupçonnée qui, d'un jour à l'autre, se révélera parmi ces nouveaux parias. Personne ne veut se rappeler que notre civilisation occidentale vient en majeure partie des milieux arabes et islamiques, et que le réveil de ces peuples, écrasés par l'oppression pendant des siècles, est plus imminent que jamais. Il ne faut pas oublier non plus que la jeunesse arabe et musulmane, fort instruite, si elle est moins pratiquante, est devenue par contre d'un nationalisme suraigu. Elle comprend son devoir et ne reculera devant rien pour réaliser ses légitimes aspirations.

Telles sont les considérations générales que nous tenons à faire connaître tout au moins à notre patrie, à la France, si intéressée à conserver ses anciens amis et à les transformer en solides alliés.

Que les autres nations continuent leurs errements qui cadrent bien avec leur mentalité! Peu nous chaut. Nous, France, nous devons poursuivre notre route, droite, nette, franche, sans nous mettre à la remorque d'intrigants de tous genres, sans nous départir de notre libéralisme, sans faire dépendre notre politique extérieure de combinaisons de politique intérieure.

Nous écrivions récemment à propos du Maroc à une des plus éminentes autorités de l'Etat :

« Je me demande quel mauvais génie incite certaines hautes personnalités à tout faire pour que du mal arrive à notre pauvre patrie! »

Il faut que toutes les combinaisons louches aient une fin. Si nous ne savons plus en haut lieu ce qu'est le sentiment, si nous avons oublié les services immenses rendus par nos contingents arabes et musulmans pendant la guerre de 1914, et par tous les Arabes en général, si nous n'avons plus de cœur, nous devons tout au moins envisager notre intérêt. C'est moins noble, évidemment, mais plus vingtième siècle.

Dans cette étude, que nous ferons très courte, nous nous appliquerons à être impartial. Pour bien juger les gens et les faits il faut, disait mon père, le général Jung, historien, se mettre successivement de chaque côté de la barricade. Nous sommes catholique de naissance, ce qui ne nous empêche pas d'apprécier comme il convient toutes les religions, entre autres l'Islam dont la simplicité et l'universalité sont à admirer et à retenir. Quant aux peuples, nous devons penser à leur bien-être, à leurs ambitions légitimes, et nous efforcer d'accorder leurs aspirations avec certains besoins de notre sécurité; nous voulons parler des

peuples habitant les pays sous notre domination. Pour les autres, soyons des amis et des soutiens.

Nous tenons ici, avant tout, à exprimer nos regrets que le Centenaire de l'Algérie n'ait pas amené une détente nécessaire et que rien, malgré notre insistance, n'ait été fait en faveur du monde arabe et berbère. Cette faute est grave. Notre gouvernement n'a pas voulu le comprendre et y prendre garde. La violente crise économique qui sévit en Afrique du Nord accroîtra le mécontentement.

De même en Orient, nous avons mal agi envers la Syrie, voulant à tout prix accentuer notre mainmise et garantir les bénéfices de tout un monde financier qui s'est abattu sur ces contrées. Le réveil nous causera une profonde amertume.

*
* *

Nous commencerons à parler du Sionisme et de la Palestine, et nous continuerons par l'exposé trop exact de la nouvelle Croisade au Maroc, en Tunisie et en Algérie, avec ses conséquences et les vives réactions qui commencent à se faire sentir dans tout le monde arabe et islamique.

II

LA PALESTINE ET LE SIONISME

*« Ainsi, l'établissement du foyer juif est un pacte
« solennel pris par tous les Alliés dans un moment
« solennel, chacun d'eux ayant été consulté au cours
« des négociations. »*

*« ...Les Juifs sont en Palestine par suite d'un droit
« qui leur a été accordé par toutes les puissances, et
« c'est le grand point qu'il ne faut jamais oublier... »*

Telles sont les déclarations du D^r Weizmann, président de l'Organisation Sioniste, faites au journal *Le Matin* le 28 octobre 1930, à la suite de la publication du Livre Blanc par le gouvernement de la Grande Bretagne en date du 20 octobre 1930.

On sait que l'Angleterre voulait restreindre l'immigration juive en Palestine, réserver les terres aux Arabes et doter le pays d'un semblant de représentation.

Les Sionistes ajoutent à leurs récriminations mondiales l'allégation que le mandat palestinien est violé et ils en appellent à l'univers entier et à la Société des Nations.

A ces vives protestations, que répondent les Musulmans et les Arabes ?

Ne disposant pas d'un organisme approprié, ne connaissant pas, du côté pécuniaire du moins, le sentiment de solidarité qui fait la force du peuple israélite et par conséquent n'ayant pas les ressources suffisantes pour faire entendre leurs voix, ils risquent d'être submergés par les clameurs assourdissantes de leurs adversaires et distancés dans les Chancelleries par les pressions politico-financières de ces derniers, si bien placés en tous pays pour être écoutés.

Toutefois, grâce à une revue nouvelle dont le premier numéro date de mars 1930, *La Nation arabe*, éditée à Genève par la Délégation syro-palestinienne-arabe, et dont les animateurs sont l'Emir Chékib Arslan et Ihsan Djabri bey, la riposte est venue, avant même la publication du Livre Blanc. Elle méritait d'être reproduite dans toute la grande presse mondiale qui, au contraire, garda le silence. Ce silence était prévu. La vérité, fort grave, mettait, en effet, en fâcheuse posture tous les Alliés.

Exposons les faits.

La déclaration Balfour est du 2 novembre 1917 — retenons bien cette date.

Or, en 1915, se produisirent des événements décisifs. Avant la guerre, toutes les grandes puissances s'étaient partagées l'empire ottoman, en principe naturellement, en prévision de la chute de cet empire. La guerre survenant, les empires centraux, futurs co-bénéficiaires, furent éliminés et les Alliés, escomptant la victoire proche, se distribuèrent de nouveau ces territoires.

Les événements ne répondirent pas à leurs désirs. La victoire ne se dessinait pas aussi vite qu'ils l'espé-

raient. La désastreuse campagne des Dardanelles avait obscurci l'horizon. Une sourde menace se pressentait du côté du canal de Suez. En Mésopotamie, le manque de franchise des représentants anglais avait indisposé les grandes tribus arabes qui firent défection. La défaite de Ctésiphon s'en suivit, puis le siège de Kut-El-Amra. La Perse et les Indes étaient visées par les Turco-Allemands.

Alors on songea aux Arabes qu'on voulait jusqu'à ce jour asservir. On se rappela qu'il existait un parti national arabe et que les Arabes voulaient secouer le joug des Turcs pour recouvrer leur indépendance. Les Alliés chargèrent en conséquence l'Angleterre de poursuivre des négociations avec le Grand Chérif de La Mecque, Hussein, et avec les grands émirs d'Arabie.

Il fut entendu que l'indépendance des pays arabes dans les territoires limités par S. M. le roi Hussein était reconnue et serait défendue par l'Angleterre et ses Alliés, le Liban restant en dehors à cause des intérêts de la France (le roi Hussein réservant les droits des habitants en se refusant de reconnaître que la France ou une autre puissance puisse prendre ou occuper un point quelconque de ces terres). — (1^{er} juillet 1915 au 25 janvier 1916).

On sait ce qui résulta de ces accords : le canal de Suez dégagé, de nombreuses troupes turques faites prisonnières, Bagdad occupé, la Perse et les Indes libérées de toute menace, les Arabes reconnus comme co-belligérants à nos côtés, de nombreux volontaires venus des deux Amériques s'enrôlant dans nos rangs ou dans des légions spéciales pour aider à la libération de leur patrie.

Bien plus, comme certains bruits fâcheux étaient parvenus aux oreilles des chefs arabes au sujet des

dispositions secrètes des puissances signataires des accords intervenus en 1915, et comme, par suite de la défection russe, la situation était redevenue fort grave, le colonel Pabst, représentant de la Grande-Bretagne à Djedda, adressa au roi Hussein la lettre suivante, en date du 8 février 1918 :

J'ai reçu l'ordre de Sa Seigneurie le vice-roi de communiquer à Votre Majesté la dépêche envoyée par le ministère des Affaires Etrangères à Londres, adressée à Votre Majesté par le Gouvernement de S. M. Britannique, et dont voici la teneur textuelle :

« La parfaite sincérité et l'empressement dont Votre Majesté a fait preuve en envoyant à Sa Seigneurie le vice-roi la lettre du commandant turc, adressée à S. A. l'Emir Fayçal et à Djafar Pacha, ont produit la meilleure impression sur le gouvernement de Sa Majesté Britannique, et les mesures que Votre Majesté a prises à cette occasion ne sont qu'une preuve de l'amitié et de la sincérité qui ont toujours caractérisé les relations entre le Gouvernement hedjazien et le Gouvernement de Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne.

« Il est certain que la politique suivie par la Turquie tend à faire naître la suspicion et le doute entre les Puissances Alliées et les Arabes qui, sous le haut commandement et la direction de Votre Majesté, ont fait des efforts admirables pour recouvrer leur ancienne liberté.

« La politique turque ne cesse de semer ces doutes, de suggérer aux Arabes que les Puissances Alliées ont des visées sur leurs territoires, et de faire croire aux Alliés qu'on peut faire revenir les Arabes sur leur détermination.

« Mais les propos des intrigants ne parviendront pas à semer la discorde parmi ceux dont l'esprit est dirigé vers une seule idée et vers un seul but.

« Le Gouvernement de S. M. Britannique, d'accord avec ses Alliés, persiste dans son attitude favorable à tout mouvement ayant pour but la libération des nations opprimées, et il est décidé à soutenir les nations arabes dans leur lutte pour reconstituer un empire arabe, où domineront la loi et le Chéri (législation mulsumane), à la place de l'injustice turque, et où disparaîtra la discorde artificielle entre les Arabes, suscitée par les autorités officielles turques.

« Le Gouvernement de S. M. Britannique réitère ses promesses précédentes concernant la libération des nations arabes.

« Après s'être engagé dans cette politique de libération, il est décidé à persévérer dans cette voie avec honnêteté et avec la résolution d'empêcher que les Arabes qui sont déjà libérés ne retombent dans l'abîme de l'asservissement et d'aider ceux qui sont encore sous le joug à obtenir leur libération. »

Le ministre des Affaires étrangères britannique était à cette époque Lord Balfour, l'auteur de la promesse sioniste. Quelle ironie!

Que devient, après cette lecture édifiante de documents officiels, la protestation véhémement du D^r Weizmann citée en tête de ce chapitre? S'il y a eu un pacte solennel, c'est bien à l'égard des Arabes qui ont le droit absolu de s'élever contre la mauvaise foi flagrante de l'Angleterre et des Alliés.

Les Sionistes connaissaient, comme nous tous, ces engagements de 1915 et ils devaient s'attendre à voir discuter leurs soi-disant droits de second degré. Qu'ils

s'en prennent à la Grande Bretagne et aux autres Alliés, c'est une question qui les regarde seuls, et nous verrons dans un autre chapitre leur manière d'opérer. Quant aux Arabes ils sont non seulement chez eux, mais leurs revendications reposent sur des bases des plus sérieuses, irréfutables.

Que font, en l'occurrence, la Société des Nations et la Commission des Mandats?

Un fait des plus significatifs nous donne un aperçu de la bonne foi résidant dans ces hautes sphères qui s'arrogent le droit de régenter le monde et qui appliquent aux petits et faibles la fable des *Animaux malades de la Peste*.

Le 1^{er} août 1930 le sous-secrétaire aux colonies refusa, au Parlement anglais, de publier la correspondance échangée en 1915 entre le roi Hussein et sir Henry Mac Mahon, sous prétexte que « cette publication était contraire à l'intérêt public et qu'une divulgation, même partielle, devait être tenue pour inopportune. »

Saisi de la question par la Délégation Syro-Palestiniennne, Sir Eric Drummond, secrétaire général de la Société des Nations, ne voulut pas, le 26 juillet 1930, transmettre des documents de source privée aux membres du Conseil et aux Délégués à l'Assemblée. La Délégation arabe lui répondit aussitôt :

« 1. — *La Syrie et la Palestine font partie intégrante des pays arabes et forment avec eux une entité politique, ethnographique et sociale qui, malgré la domination étrangère, ont constitué une existence nationale et choisi des représentants parlant en leur nom;*

« 2. — *A l'époque où la Grande Bretagne engagea au nom des Alliés des pourparlers avec le roi Hussein*

et contracta, en 1915-1916, des engagements vis-à-vis des Arabes, ceux-ci ne formaient pas un Etat et n'avaient pas un gouvernement organisé; ils avaient pour chef et représentant le Grand Chérif de La Mecque, Hussein, qui parlait et négociait en leur nom;

« 3. — *La promesse faite aux Juifs relative à un foyer national a eu le même caractère d'engagement d'un Etat vis-à-vis d'une population et, quoique injuste et illégale, elle a porté ses conséquences désastreuses, nonobstant le caractère de population d'une des parties contractantes. Plusieurs autres peuples qui ont recouvré leur indépendance, tels que les Polonais, les Tchécoslovaques, se trouvaient exactement dans la même situation que les Arabes;*

« 4. — *Tous les pays arabes se trouvant dans les limites fixées par cette correspondance ont le droit imprescriptible de réclamer l'exécution des engagements contractés vis-à-vis d'eux par l'Angleterre et ses Alliés;*

« 5. — *L'indépendance des Arabes est un droit naturel, un patrimoine historique, consacré par la vérité géographique, par l'identité de culture, de mœurs et de langue, acquis au prix de grands sacrifices, et n'a nul besoin, pour mériter l'appui de la Société des Nations, qui veille au droit des peuples, de se réclamer d'un gouvernement officiel;*

« 6. — *Le prétexte invoqué par l'Angleterre du caractère contraire à l'intérêt commun de cette publication pour ne pas publier les engagements contractés par elle vis-à-vis des Arabes est sans valeur pour l'autre partie contractante, soit pour les Arabes;*

« 7. — *Cette considération ne saurait empêcher les représentants de n'importe quel pays arabe compris*

dans les limites tracées dans les engagements contractés par l'Angleterre de rendre publics ces engagements et de revendiquer devant la Société des Nations leur exécution par l'autre partie contractante;

« 8. — *En aucun cas le refus du gouvernement britannique de publier cette correspondance ne doit empêcher la Société des Nations d'examiner l'unique base sur laquelle repose le Mandat sur la Palestine;*

« 9. — *L'Angleterre est tenue, en tant que puissance membre de la Société des Nations, d'exécuter les engagements qu'elle a contractés au nom des Alliés, qui forment aujourd'hui la majorité de la Ligue;*

« 10. — *La Société des Nations ne saurait, au moment où elle adopte elle-même et demande l'application d'une promesse anglaise illégale et inconciliable avec les droits les plus élémentaires, négliger et méconnaître les engagements écrits et réitérés de la même puissance, engagements en contradiction flagrante avec la promesse en question.*

« *C'est forts de ces considérations qu'au nom des Arabes de Syrie et de Palestine nous nous empressons de vous soumettre ci-joint copie des passages essentiels de la correspondance Hussein-Mac Mahon, contenant les engagements contractés vis-à-vis des Arabes. Il va sans dire que nous tenons à votre disposition les originaux de ces documents si vous jugez leur production nécessaire... »*

Quant au Mandat de l'Angleterre sur la Palestine, Mandat que les Sionistes affirment avoir été spécialement institué pour leur assurer un Foyer national, il est contraire au pacte de la Société des Nations, article 22.

Son Exc. Hadj Emin El Husseini, grand Mufti et président du Conseil suprême islamique de la Palestine, l'a supérieurement démontré dans une lettre adressée le 30 mai 1930 à Sir Eric Drummond. Il a ajouté cette réflexion typique qu'un mandat suppose un mandataire et un mandaté, ce qui n'existe pas en Palestine où le gouvernement anglais est tout, tandis que plusieurs articles de ce mandat parlent de l'existence d'un gouvernement national et local. Il n'a pas manqué de faire observer que l'immigration juive s'inspire d'un esprit religieux qui ne diffère pas de celui qui a suscité les croisades du moyen âge. Il terminait enfin par ces mots de grande sagesse :

« Néanmoins, pour faire preuve d'esprit de conciliation, nous affirmons notre désir de vivre en parfaite harmonie et en complète intelligence avec tous les éléments non arabes de Palestine, sous les auspices d'un Gouvernement représentatif et démocratique auquel prendraient part tous les Palestiniens, Arabes et juifs, en proportion de leur nombre, et sans distinction de race et de religion. »

Le Secrétaire général de la Délégation arabe de la Palestine à Londres, Avni Abdulhadi, à la même époque et au nom de tous les Palestiniens, Musulmans et Chrétiens, écrivit de son côté au Président de la Commission permanente des Mandats pour lui démontrer les contradictions entre le § 4 de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations et l'illégalité du mandat, et pour lui prouver que la cause des troubles de Palestine depuis douze ans provient du fait que le Gouvernement anglais persiste à priver les Arabes de leurs droits naturels.

Le 12 juin 1930, M. Avni Abdulhadi, s'adressant au secrétaire général de la Société des Nations et au Président de la Commission des Mandats, demandait que le Gouvernement britannique définît ce qu'il entendait par foyer national juif et de dire quand et comment on pouvait considérer qu'il était établi. Quelle limite a-t-il? et l'Etat Juif ne sera-t-il pas constitué ipso facto dès que, par suite de l'immigration massive, la majorité juive existera?

Teis sont les faits historiques, d'une précision indéniable, qui mettent fin, une fois pour toutes, à toutes les controverses suscitées par cette irritante question du mandat palestinien et du foyer national juif.

C'est à la suite de ces rapports et des conclusions du rapport de la Commission d'enquête instituée pour examiner l'affaire du Mur des Lamentations, que la Grande-Bretagne se décida à publier son Livre Blanc.

Elle y était incitée également par la future réunion de la Table Ronde (Indes) dont nous dirons un mot plus loin.

Ce semblant de satisfaction accordé aux Arabes ne contenta personne, les Arabes moins que tous autres. La toute récente volte-face anglaise, que nous exposerons dans les lignes suivantes, vient d'achever la rupture avec ces derniers.

*
* * *

Nous avons dit quelles protestations avaient élevées les Sionistes, appuyés, pour des raisons de politique intérieure, par certaines hautes personnalités anglaises, telles que M. Stanley Baldwin, sir Austern Chamberlain, M. Ancery, lord Melchett. Ayant le pouvoir en mains, ces messieurs auraient agi comme les Travaillistes. Nécessité fait loi, et la sécurité, ainsi que

le maintien de l'empire britannique, passent avant toute autre considération.

En effet, l'Asie est en ébullition. Ainsi que nous l'avons écrit en 1928 dans notre livre : « *L'Islam et l'Asie devant l'Impérialisme* », les peuples veulent être leurs maîtres et n'admettent plus l'emprise des puissances plus fortes. Cette évolution n'est pas due seulement à la propagande des Soviets. Elle provient d'une infinité de facteurs : la guerre du droit (pas avec ses tout derniers résultats) de 1914, les inventions nouvelles (T.S.F., aviation, etc.) qui diffusent à travers le monde les idées générales, font se connaître mieux les hommes de l'Univers et permettent les communications rapides et les échanges de pensées.

Les Indes, tout particulièrement, intéressent la Grande-Bretagne, les Indes, dernier vestige de l'immense empire qui se désagrège, car les Dominions se détachent de plus en plus de la mère-patrie. Or, les Indes contiennent 80 millions de Musulmans qui n'ont pas encore tous pris parti pour les nationalistes hindous de religion différente, et de leur attitude dépend le sort du pays.

Très attentifs à tout ce qui touche leur religion ils ont suivi de près les derniers incidents de Palestine. Du 19 au 21 avril 1930 s'est tenu à Bombay, sous la présidence de Maulvi Mohamed Yakub, président-adjoint de l'Assemblée législative, la conférence musulmane panindienne sur les affaires de la Palestine. On affirme que cinquante mille personnes assistaient aux séances et que plus de deux cent mille Musulmans ont défilé dans les rues de Bombay. Les résolutions votées furent d'importance. Elles se résument en ces phrases très nettes :

« Les Musulmans ne peuvent pas permettre que la Palestine soit submergée par les Juifs du monde entier, à l'exclusion et au détriment des premiers Musulmans qui vivaient en paix avec les habitants juifs et chrétiens avant la déclaration Balfour.

« Ils ne peuvent pas tolérer l'établissement d'un foyer national juif et du sionisme, avec un régime de monopoles juifs en Palestine.

« Il faut libérer le pays du sionisme, du contrôle impérial et abroger la déclaration Balfour et le régime du mandat, pour y établir un gouvernement autonome des véritables Palestiniens.

« La conférence décide qu'un comité permanent entreprendra une tournée de propagande dans tous les pays de l'Islam.

« Un jour spécial de Palestine est décidé pour le vendredi 16 mai dans toutes les Indes, en Birmanie, et à Ceylan.

Dans les Indes Néerlandaises, en Egypte, en Arabie, en Afrique, dans tous les milieux musulmans, l'émotion grandissait. Il fallait aviser, d'autant plus que devait se tenir à Londres au début de novembre la Conférence de la Table Ronde où se traiterait la question des Indes. A noter que, dès les débuts, le 2 novembre, les délégués hindous et musulmans ont décidé de former un front unique et d'exiger le statut de Dominion pour l'Inde. Bien plus, le fondateur de la Ligue Musulmane panindienne a demandé l'indépendance complète pour les Indes.

On juge par ces faits l'embarras dans lequel se trouvait placée la Grande-Bretagne, d'autant plus que les Palestiniens se refuseront à voter pour le fameux Conseil Représentatif dans lequel les Anglais auront dix

voix, plus celles des Sionistes, ce qui leur assure la majorité. La situation reste inextricable. Elle se complique encore de la connaissance par les intéressés de la lettre en date du 2 mai 1930 envoyée à la Société des Nations par le D^r Weizmann.

Le Secrétaire général de la Délégation arabe palestinienne à Londres y répondit officiellement le 14 juin. Voici quelques extraits suggestifs de cette dernière communication :

« ...Le chef sioniste déclare ensuite dans sa lettre :

« *Il ne peut y avoir de foyer national sans hommes et sans terre. Restreindre notre immigration pour des raisons politiques ou établir une législation qui nous priverait de la possibilité d'acquérir les terres nécessaires à nos colonies, équivaldrait pour nous à abolir virtuellement la politique même de mandat.* »

« *Nous avouons ne pas comprendre d'où vient cette nécessité inéluctable de l'immigration juive et de l'achat des terres des habitants de la Palestine.*

« *Nous sommes incapables de concevoir pourquoi on devrait assurer l'établissement de la patrie juive par le sang et la ruine des Arabes.*

« M. Weizmann n'hésite pas à ajouter ces mots étonnants :

« *...Si notre droit de pénétrer en Palestine devait dépendre des avantages qu'en retire la majorité de ses habitants actuels, notre situation ne différerait nullement de celle des immigrants qui pénètrent dans un pays étranger... »*

« *Voilà un aveu de caractère décisif qui dissipera toutes les illusions sur l'invasion sioniste.*

« Nous demandons d'où vient effectivement ce droit que le D^r Weizmann revendique, en accusant l'Angleterre et la Société des Nations de ne pas le lui accorder? »

« ... Le Président de l'Agence juive se refuse à admettre que le home juif puisse être conditionné par la nécessité de ne pas être nuisible aux droits des Arabes. Il persiste à ignorer les Arabes... »

Ces légitimes protestations ont commencé à se renouveler ces jours-ci et deviendront de plus en plus vives à la suite d'une nouvelle volte-face du gouvernement anglais. La conférence de la Table Ronde est terminée et des pourparlers se poursuivent aux Indes. Rassuré pour le moment de ce côté le ministère Mac Donald, pour s'assurer des appuis indispensables au point de vue financier, appuis israélites, a publié le 13 février 1931 la lettre suivante adressée au D^r Weizmann :

« Le gouvernement britannique reconnaît que l'engagement de la Grande-Bretagne en Palestine constitue un engagement envers le peuple juif tout entier. Le pays mandataire continuera donc à administrer la Palestine en accord avec les termes du mandat approuvé par la Société des Nations. »

M. Weissmann a répondu que les termes de cette lettre permettent de rétablir une base de coopération entre le gouvernement britannique et les Juifs établis en Palestine, et que les malentendus sont dissipés.

De leur côté les Arabes de Palestine ont manifesté leur indignation de la mauvaise foi anglaise, et ont déclaré que la lettre de M. Mac Donald a enlevé toute possibilité d'une réconciliation entre Arabes et Juifs.

Ils organisent dès maintenant le boycottage de toutes les marchandises fabriquées ou vendues par les israélites établis en Palestine.

L'Association syrienne-arabe de Paris a, elle aussi, cru devoir protester et a adressé le télégramme suivant au premier ministre anglais :

« L'Association syrienne-arabe de Paris proteste énergiquement contre les explications du Livre Blanc et constate que le gouvernement britannique a trahi encore ses engagements envers la Nation arabe. Les Arabes n'oublieront jamais cette grave atteinte que l'Angleterre a portée aux droits sacrés des Arabes de Palestine. »

Attendons-nous à une explosion de colère dans tout l'Islam, aux Indes particulièrement où la situation va devenir tragique. L'Angleterre a coupé les ponts pour faire face à la situation précaire de son trésor. Elle a perdu la face.

Nous n'avons pas l'intention, dans ces pages, de faire ici l'histoire du Sionisme et d'énumérer les travaux fort onéreux qu'il a entrepris en Palestine. A l'argument présenté par ses défenseurs, entre autres M. Justin Godard, sénateur, que la plupart des terres était en friche et qu'il fallait de nouveaux bras, M. Chukry Jacir, un ardent défenseur de son pays, a répondu nettement dans une récente réunion du Club du Faubourg que les Palestiniens avaient été arrêtés dans tout leur essor par le gouvernement ottoman pendant les longs siècles d'oppression et qu'au surplus ils avaient le droit de faire chez eux ce qui leur

plaisait. Si, en effet, on acceptait la thèse de la mise en valeur de toutes les terres incultes dans chaque pays, il n'y aurait plus de limites à toutes les invasions.

Nous ajouterons que les Palestiniens, comme les Syriens, émigrés par dizaines de mille avant 1914, avaient l'intention de procurer à leurs compatriotes toutes les ressources indispensables pour doter leur patrie de tous les perfectionnements nécessaires, et qu'ils furent détournés de leurs projets par le fait que la Palestine et la Syrie n'étaient pas libres et avaient simplement changé de maître.

Il ne convient pas non plus aux Sionistes et à leurs partisans d'insister sur leurs droits historiques. A ce compte, chaque pays du monde pourrait être revendiqué par des descendants de très lointains conquérants. La question ne soutient pas l'examen.

En réalité, l'immigration juive doit être conditionnée comme dans tous les Etats du monde, libres d'arrêter quand il leur plaît l'afflux d'étrangers. Agir autrement est se montrer hostile aux droits imprescriptibles de tous les peuples.

La prétention d'être en dehors de tous les Arabes, de devenir les maîtres chez eux, n'est pas non plus admissible. Dans un de nos ouvrages (*La Révolte Arabe*, tome II, pages 199 à 202, 1925) nous écrivions :

« Le Sionisme est venu dans les fourgons de l'étranger, ce qui est toujours une mauvaise entrée en matière... »

« Les Sionistes doivent reconnaître que, par suite de leur installation en Palestine, ils font maintenant partie du monde oriental et arabe dont ils ne peuvent se désintéresser. Ils savent aussi qu'ils sont — et seront »

— un facteur important et agissant de la prospérité de l'Orient-Arabe.

« Ils se rendent certainement compte de leur situation complexe, et les plus clairvoyants ont sans aucun doute l'intuition qu'ils ne peuvent être absolument sûrs du concours absolu et continu de l'Angleterre. Celle-ci n'est-elle pas obligée, à cause des Indes et des pétroles, d'entrer en composition avec les Arabes ?

Nous citons ensuite les remarques de personnalités arabes :

« Les conceptions et prétentions sionistes, très vastes, trop vastes même, seront très discutées dans le monde arabe. Celui-ci n'entendra pas être gêné dans son orientation politique par des personnes qui ne pensent pas encore comme lui, et dont l'intrusion « de compte à demi » dans ses affaires peut lui causer de graves préjudices de tout ordre.

« Qu'il survienne, en effet, un malentendu quelconque et les dirigeants sionistes auront tendance à s'appuyer sur l'étranger chez qui ils résident. Nous n'avons pas en face de nous un peuple entier, mais des éléments épars de ce peuple, qui ont leurs chefs à Londres et qui ont tendance à faire intervenir tous les pays inscrits à la Société des Nations.

« Il nous faudra donc de sérieux apaisements. Il sera indispensable que les propositions juives soient appuyées par des actes positifs, par des garanties réelles, par une entrée en matière effective, et surtout qu'il n'y ait aucune arrière-pensée de leur part.

« Songeons aussi que Jérusalem est la seconde ville sainte de l'Islam. »

Nous terminions notre passage relatif au Sionisme par ces mots :

« Quoiqu'il en soit, ils (les Sionistes) devront singulièrement diminuer leurs prétentions s'ils veulent s'entendre avec les Arabes. Ils n'auront garde d'oublier qu'ils ont en face d'eux plus de trois cents millions de Musulmans et que leurs tergiversations actuelles, jointes aux tendances très anglophiles de certains de leurs dirigeants, peuvent leur causer un grave préjudice et l'extermination finale. »

En 1926, dans *L'Islam sous le Joug* (pages 48 et 49) nous insistions sur ce fait que si on laissait faire le sionisme, ce dernier s'érigerait en royaume avec la Grande-Bretagne comme égide :

« Ce ne sera pas le royaume des Juifs; ce sera un Etat de Juifs russes, polonais et lithuaniens. »

Et nous regrettions le rejet dédaigneux par le Conseil supérieur sioniste de propositions pouvant amener une entente.

Dans un autre ouvrage nous faisons remarquer que l'union étroite des deux races sémites aurait pour conséquence un essor prodigieux de tout le pays arabe, et que ce serait un danger pour l'Angleterre. Celle-ci, le comprenant, cherchera, insistions-nous, à élargir le fossé qui sépare les deux races.

Un autre côté de la question, et non des moindres, est à considérer attentivement par les Sionistes et leurs partisans.

La revue *La Nation Arabe* de mars 1930 a fort bien exposé les faits :

« Parmi les raisons sur lesquelles les Sionistes s'appuient pour légitimer leurs visées, on entend souvent celle-ci : les Israélites n'ont pas une patrie au monde et veulent en avoir une. La meilleure est celle dans laquelle ils avaient vécu et prospéré.

« Cette prétention n'est pas conforme au bon sens. Car partout où ils se trouvent, sauf quelques exceptions, les Israélites jouissent des mêmes droits que les autres citoyens de l'Etat; mais il faut bien remarquer que, dès que la patrie juive sera fondée, l'attention de leurs compatriotes dans chacun des pays qu'ils habitent sera éveillée sur leurs aspirations étrangères et, alors, l'antisémitisme qui couve dans les couches profondes de certains milieux fanatiques, s'allumera cette fois avec raison.

« Alors, que feront-ils quand la vie leur sera rendue impossible par suite de cette politique? Emigreront-ils en masse pour venir en Palestine? Mais celle-ci ne pourra pas contenir tous les Juifs du monde. Alors, ceux qui resteront en dehors — et ils seront nombreux — auront leurs conditions changées du fait qu'ils appartiendront moralement ou politiquement dorénavant à l'Etat juif de la Palestine qui entrera dans l'engrenage politique international, et par conséquent ils seront obligés de se ranger du côté du protecteur de cet Etat. Ils cesseront aux yeux des gouvernements auxquels ils appartiennent, d'être des sujets fidèles et loyaux, car leur attachement moral ou politique à l'état juif sera indéniable. Est-ce à cette situation contradictoire qu'ils veulent arriver? »

Il ne faut pas oublier, en effet, que le pacte Balfour stipule expressément que les Juifs installés dans le

monde conservent la nationalité du pays dans lequel ils résident.

Un Israélite de classe moyenne, fort intelligent, nous a résumé la question par ce propos un peu brutal, mais bien précis :

« Malheur pour nous, Juifs, si cet Etat est créé Avant d'être Anglais, Français ou d'autres pays, nous sommes et resterons juifs et nous servirons l'Etat Juif au détriment de notre autre patrie, livrant tous les secrets. Nous serons à la fin chassés de partout. Restons donc ce que nous sommes, avec la situation privilégiée qui nous est faite et que nous nous sommes faite grâce à notre travail et à notre solidarité. »

*
* *

Tous les faits que nous venons d'exposer dans ce chapitre, faits précis, ont besoin d'être répandus dans le monde pour répondre à la propagande des extrémistes sionistes. Connus enfin, ils permettront à l'opinion publique mondiale de démêler la vérité et de ne pas se laisser leurrer par de faux arguments.

Les Etats-Unis, qui se sont laissé entraîner par une propagande effrénée et inexacte dans ce mouvement sioniste, doivent plus spécialement être mis au courant de la véritable situation. Ils comprendront alors que, dans toute cette affaire, on a fait abstraction de tout un peuple, qu'on a disposé de lui, de ses terres, de sa liberté au profit d'une politique de spoliation et d'iniquités qui ne peut amener que des désastres.

A notre avis, à nous qui avons fréquenté depuis vingt-six ans le monde arabe, un seul homme est

capable de leur exposer ces faits avec toute la clarté désirable, M. Chukry Jacir, un Palestinien de haute culture, non sectaire. Il est à souhaiter que, dans ses nombreux déplacements, il puisse trouver l'occasion de passer par les Etats-Unis et de parler au nom des victimes qui l'avaient mandaté, de tous les points du globe, au moment de la Conférence de la Paix, en 1919. A cette époque il fit paraître une brochure, *Le Sionisme et la Palestine*, où tout est dit et précisé et à laquelle il n'y a presque rien à ajouter, sauf les documents récents ou complémentaires que nous venons de faire connaître.

Déjà, en juin 1917, il écrivait (nous avons reproduit sa lettre dans notre Requête aux Chambres à propos de la Question de l'Asie Mineure arabe, en date du 1^{er} juillet 1917) :

« Rien, aucune contrainte ne nous fera subir l'Etat Juif; tout sera fait pour nous débarrasser du Sionisme qui n'a plus de raison d'être. L'idéal qui nous guide fait notre force et notre puissance. Notre mot d'ordre est : *La Palestine aux Palestiniens.* »

En 1919 et les années suivantes, il a lutté dans la presse pour l'indépendance de l'Orient. En juin 1926, il a été l'initiateur des pourparlers qui ont amené une détente en Syrie. Elevé en France, adorant notre pays, comme Djabri bey d'ailleurs, il ne pouvait concevoir qu'une entente loyale ne réunît pas les deux nations. Si le Quai d'Orsay avait tenu parole, la question syrienne eût été résolue à la satisfaction de tous (1); mais les combinaisons d'affaires eussent été arrêtées. Alors? nous laissons au lecteur le soin de conclure.

(1) Voir *L'Islam et l'Asie devant l'Impérialisme*, pages 82 et suivantes.



En dehors des faits positifs que nous venons de citer, un certain nombre de considérations doivent être ajoutées qui détermineront plus exactement la position du Sionisme.

Il y a, dans l'univers, 15 millions environ d'Israélites. Sur ce nombre, la majeure partie ne veut rien entendre du Sionisme qu'elle ne comprend pas ou qu'elle juge dangereux ; si elle consent à donner quelques subsides, c'est par respect humain et par solidarité. En réalité l'affaire ne l'intéresse pas ; mais les leaders du Sionisme s'entendent à faire résonner la grosse caisse et à défendre les appréciables avantages que retirent les agents de toutes leurs organisations centrales.

En fait, ceci nous importe peu. Ce qu'il est nécessaire de dire, c'est que 40.000 Palestiniens ont dû quitter le pays, faute de terres arables ; c'est que des taxes douanières ont été décrétées contre tous les produits venus de l'étranger et qui pouvaient concurrencer ceux des Sionistes, amenant la vie plus chère ; c'est que de hauts postes ont été conférés à des Sionistes qui régissent ainsi la population autochtone, formant, pourtant, l'énorme majorité.

Dans le numéro du 13 septembre 1929 de *L'Univers Israélite*, M. Bielinky a résumé les erreurs commises.

« On a négligé de solliciter la signature du peuple arabe... Espérons que les dirigeants du Sionisme comprendront enfin cette vérité élémentaire qu'on ne construit pas un « Foyer national » dans un pays sans avoir préalablement obtenu le consentement de la majorité actuelle des habitants ; ...il y a aujourd'hui cinq fois

plus de non-Juifs que des Juifs en Palestine; ce fait domine la situation et il est interdit de l'ignorer.

« ...La Palestine n'est qu'une parcelle d'un immense territoire arabe; ce ne sont pas 600.000 Arabes avec lesquels le Sionisme doit compter, mais 40 millions.

« ...Le premier acte doit être de faire la paix avec le monde arabe, car si nous ignorons combien de temps durera la domination anglaise dans ces contrées, nous n'ignorons pas que les masses arabes y dureront toujours. La prudence politique doit donc commander la paix et l'entente avec elles, sans quoi le Foyer national juif en Palestine n'existera pas. »

Très puissamment raisonné, et c'est ce que nous avons toujours préconisé. Malheureusement, les Sionistes et leurs nombreux partisans et porte-paroles ne veulent pas écouter ces leçons de sagesse. Ils comptent sur des éléments divers dont les Juifs possèdent les clefs; ils tablent sur la partialité évidente de la Commission des Mandats à Genève et sur la mentalité spéciale de cette inénarrable Société des Nations dont le véritable rôle consiste à entériner les mauvaises actions des grandes puissances.

Pour justifier leur main-mise sur la Palestine, les Sionistes s'appuient sur l'approbation donnée par 52 nations. A cet argument de M. Justin Godard, sénateur, M. Chukry Jacir a justement répondu qu'il manquait la cinquante-troisième, c'est-à-dire la Palestine, la première intéressée en la matière. Sur les 52 nations, d'ailleurs, mises en présence d'une décision des trois plus grandes puissances et ne connaissant rien à la question, 49 suivirent celles-ci, comme des brebis leur berger.

Terminons enfin cet exposé en disant encore une fois que, dans toute cette affaire, hommes d'Etat et presse de tous pays ont oublié volontairement le droit des peuples et celui de propriété. Devant ce tribunal mondial, d'une partialité révoltante, les voleurs sont honorés.

III

EN TUNISIE ET AU MAROC

Pour commémorer saint Augustin, évêque d'Hippone, mort en l'an 430 — il y aura donc 1600 ans — et, parce que Berbère d'origine, le Vatican eut la délicate pensée de célébrer ce XVI centenaire en plein pays musulman. Que l'Église honore ses grands hommes, rien de plus logique; mais choisir pour le faire un État — protectorat il est vrai — dont presque tous les habitants sont de religion différente, est d'une souveraine inconvenance agrémentée de provocation, sans risque aucun, les baïonnettes françaises étant là pour faire respecter les intrus.

C'est ainsi qu'en mai 1930 se déroula le Congrès Eucharistique de Carthage, simple réunion avait-on fait croire au Bey de Tunis et aux autorités tunisiennes qui donnèrent leur approbation et offrirent même chambres et autos aux congressistes. Le Protectorat donna également deux millions pour participer aux frais!

Les préparatifs du Congrès décelant des préoccupations d'un ordre grave, une adresse, revêtue de plus de 700 signatures, fut adressée au Bey. En voici la

teneur que nous avons cru utile de faire connaître, car elle est toute de dignité et de mesure :

« *Altesse,*

« *Nous pensions que le Congrès Eucharistique qui se réunira à Carthage n'était qu'une des réunions culturelles périodiques des adeptes d'une religion en un lieu choisi.*

« *Aussi, nous n'avions vu aucun inconvénient à sa célébration ni dans l'empressement de certains des nôtres à accueillir courtoisement les congressistes, hôtes de notre pays, pas plus que dans l'adhésion de nos notabilités, au comité de patronage, au premier rang desquelles figure Votre Altesse.*

« *En conformité avec les traditions en honneur dans d'autres pays où Souverains et hommes éminents président les congrès internationaux, quel qu'en soit l'objet, qui se tiennent sur leurs territoires, de telles dispositions n'auraient pas manqué de placer la Tunisie et la dynastie vénérée dont vous êtes l'auguste représentant au premier rang des nations qui poussent jusqu'à ses plus extrêmes limites l'hospitalité et l'esprit de tolérance, illustrant, par exemple, l'histoire de ce pays dans sa période relative au règne de votre dynastie.*

« *Malheureusement, la réalité se révèle autre et le Congrès Eucharistique se présente aujourd'hui sous l'aspect d'une croisade toute d'amour et de paix qu'anime la pensée de saint Louis tendant à l'évangélisation de l'Afrique musulmane, comme s'est plu à le déclarer l'archevêque de Carthage.*

« *La mise en scène actuellement en train ne laisse, en outre, aucun doute sur le véritable caractère de ce congrès.*

« L'esprit qu'il manifeste outrageusement et qui nous est une cause de regrets et de peine nous fait un devoir, à nous qui sommes vos loyaux sujets, élevés dans le culte des sentiments islamiques qui sont vôtres, de venir respectueusement vous supplier de vous joindre à votre peuple pour désapprouver le caractère attentatoire de ce congrès en en déclinant la présidence d'honneur.

« Il est certain que l'esprit de croisade et l'évocation du programme de saint Louis ne sont guère des manifestations empreintes de sagesse et conformes aux lois de l'hospitalité, surtout dans un pays qui a déjà plus de treize siècles de fidélité à la foi musulmane.

« Confiants dans les hautes vertus de Votre Altesse, dans son attachement aux principes de la religion musulmane, dans sa ferveur à défendre sa foi et les croyances de son peuple afin que l'Islam demeure, en ce pays, la religion intangible, nous avons le ferme espoir que notre prière sera exaucée. »

Ce que furent les manifestations extérieures du Congrès, il est inutile de s'y appesantir : processions dans les rues en costumes de Croisés, rappels réitérés, de la part des hautes autorités ecclésiastiques, de la croisade de saint Louis, proclamation de la nouvelle croisade, etc. Rien n'y manqua, pas même l'arrestation de jeunes gens tunisiens protestant contre un pareil sans-gêne, pas même l'essai d'installer dans la Mosquée du collège Sadiki des lits à l'usage des moines venus de toutes les parties du monde.

L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation, a proclamé Gambetta. Nous nous permettrons d'ajouter qu'il n'est pas même à exploiter chez soi. Mais le cléricalisme, ou plutôt l'ultramontanisme, poussé jus-

qu'à ce point, est-il un article d'exportation? de la part de la France? et au profit de qui? Du Vatican qui perçoit déjà, pour son attitude antifrançaise, la majeure partie des quêtes faites à Lourdes et autres lieux, et qui s'en sert à des fins ténébreuses?

La Tunisie vivait en paix religieuse. (L'archevêché reçoit 1.800.000 francs par an de subvention). Qui l'a troublée?

A cette atteinte grave à la dignité et à la conscience d'un peuple, s'est jointe l'amertume de voir se volatiliser des sommes plus que nécessaires pour la jeunesse et l'enfance tunisiennes qui manquent d'écoles et d'hôpitaux. La mortalité est, en effet, fort grande parmi les enfants indigènes. Quant à l'enseignement, l'exemple de l'Algérie est là. Nous avons exposé tous ces faits dans notre précédente brochure, et ce qu'a seulement pu faire une presse domestiquée, c'est de garder le silence.

Aujourd'hui, on empêche les étudiants de donner des fêtes pour assurer l'existence de ceux qui viennent s'instruire en France, et on insiste pour imposer à ces derniers la carte d'étrangers!

La Tunisie relève du ministère des Affaires étrangères. Pour quelles raisons spéciales ce département a-t-il fait le jeu du Vatican? On parle à mots couverts d'un véritable pacte avec celui-ci qui reçoit des avantages sérieux au dehors et en dedans. La haine de *l'Action Française* ne suffit pas à expliquer entièrement la manœuvre. Il doit y avoir, bien en arrière, certaines forces occultes qui commandent. *L'Ami du Peuple* a commencé à en dévoiler quelques-unes; mais nous verrons plus loin ce que l'on peut deviner.

En tout cas, la manifestation de Carthage a eu le don d'aigrir tous les cœurs, et ce n'est pas la célébration

du Cinquantenaire de l'Occupation qui ralliera les Tunisiens. Au contraire! Les dix millions demandés au Parlement pour le voyage présidentiel et les dix millions que le Protectorat dépensera de son côté, seraient mieux employés à secourir les habitants, car une misère affreuse règne dans une grande partie de la Régence, où les indigènes en sont réduits à manger des herbes pour ne pas mourir de faim.

Il est vrai que le projet de loi stipule que le crédit servira à édifier un sanatorium indigène en Tunisie, à payer le déplacement et le séjour à Tunis de congressistes de la langue et de la littérature arabes! et de payer une propagande littéraire en France et à l'étranger pour célébrer les bienfaits de notre occupation cinquantenaire! Qui veut-on tromper? Ce ne seront certainement ni les Arabes ni le monde musulman.

Dans ces conditions, les frais du voyage présidentiel seront à la charge de la Tunisie appauvrie!

En Algérie, la suppression de la plupart des écoles coraniques et leur remplacement par rien ont eu comme but de faire oublier aux indigènes leur religion et de rendre — on le pensait — plus facile leur conversion. Il n'en est résulté que 600.000 enfants laissés sans culture aucune, miracle de civilisation et de progrès. Le manque de ressources, invoqué, est une excuse non valable quand on songe, entre autres, aux cent vingt millions dépensés pour la célébration du Centenaire de la Conquête de l'Algérie, une lourde erreur et un fiasco.

Ajoutons les spoliations continues de terres appartenant aux tribus indigènes, et dans lesquelles sont compromises toutes les administrations y compris le gouvernement général. Les affaires des Ouled-Dieb, en cours depuis 1916, avec incarcération pendant des

années, des principaux membres de cette tribu, celle du communal de Siliano, celle du Sersou, font l'objet de vifs commentaires. Il est regrettable que, seule, la presse d'avant-garde en ait parlé; les autres journaux se sont tus, amis ou complices (?) des hauts personnages compromis.

Ce n'est pas ainsi que l'on gagne les cœurs. C'est un vieux colonial qui le crie bien haut à tous ceux qui ne veulent rien entendre.

Trouvant que la christianisation n'opérait pas au gré des désirs de ces Messieurs, à la Commission interministérielle des Affaires musulmanes, dans sa 144^e séance, a été lu par M. Moraud, doyen de la Faculté de Droit d'Alger, un projet de décret sur l'attribution du statut personnel français aux indigènes musulmans convertis au christianisme, en Algérie et dans les Colonies. D'après ce projet, le juge de paix ou le cadî, le procureur de la République, le tribunal de 1^{re} instance, et même la Cour de cassation, auront à décider que la conversion au christianisme du demandeur s'est produite dans des conditions non suspectes, — et admettront le postulant à jouir du statut personnel français, mais pas des droits politiques.

Il y a lieu d'espérer qu'aucun ministre n'osera apposer sa signature au bas d'un pareil décret. Malheureusement la publication de ce projet, accompagnée d'un commentaire émanant d'un Père Blanc, a été faite par un journal algérien d'« action catholique » en date du 13 décembre 1930.



Abordons enfin la dernière manœuvre, celle qui a révolté tout un monde et qui s'est passée au Maroc,

pays de protectorat comme la Tunisie, par conséquent dépendant du Quai d'Orsay.

Le 16 mai 1930 fut promulgué un Dahir du Sultan du Maroc concernant les Berbères. Le jeune souverain, sans autorité, qui n'a même pas le droit de recevoir un visiteur quelconque sans l'assentiment de la Résidence Générale, a été obligé de souscrire à un acte contraire aux stipulations du Traité du Protectorat. C'est son premier ministre qui a apposé le sceau officiel à cet acte concernant les Berbères. Ceux-ci peuplent une partie de l'Afrique du Nord, de l'Égypte à l'Atlantique, et forment une race forte, travailleuse, que, depuis la conquête de l'Algérie, nous cherchons à séparer des Arabes en favorisant leur langue, en leur donnant un statut spécial en dehors de celui du Coran, en supprimant les écoles coraniques, en essayant par ces moyens de leur faire changer de religion.

Cette tactique n'a pas réussi. Le Berbère, quoiqu'on dise, est, sauf quelques fractions, de race sémite et, depuis 1.500 ans, pratique la religion musulmane. Au Maroc il est en nombre important, 8 millions.

Le Dahir de mai 1930 institue un statut légal dans les tribus berbères qui sont autorisées à être régies selon leurs vieilles coutumes et sont justiciables de leurs djemaa (juges locaux), soustrayant ceux-ci à l'action de l'autorité administrative indigène. Des tribunaux mixtes composés d'un juge français et d'assesseurs français et indigènes appliquent la coutume.

On comprend l'indignation qui a gagné tous les milieux indigènes lorsque ceux-ci eurent compris le but poursuivi : annihilation du pouvoir du Sultan, consacré par le Traité, sur une partie de son peuple, atteinte à la loi coranique appliquée et demandée par la plupart des Berbères et par conséquent à l'Islam.

En effet, à la suite du Dahir, l'autorité française supprima une partie des écoles musulmanes et permit — en dehors des religieux déjà installés (quatre cents) — l'entrée de six cents autres missionnaires chargés d'évangéliser les tribus berbères. Des subventions pour la construction d'églises, avec des fonds pris dans les fondations Habous, furent accordées; des refus d'autoriser l'érection de mosquées, etc., furent opposés aux demandeurs berbères.

De violentes protestations se firent entendre; des manifestations eurent lieu un peu partout; des arrestations en furent la conséquence, suivies d'emprisonnement et de bastonnades officielles. La répercussion à l'extérieur fut considérable; nous en parlerons dans un autre chapitre.

Pour bien juger de la teneur du Dahir en question, après avoir lu tous les commentaires, nous avons estimé utile de citer l'étude fort judicieuse et impartiale de M. Carette-Bouvet, directeur du journal *Le Cri Marocain* (1). On dira probablement, comme on l'a fait pour nos autres ouvrages, que nous nous servons trop souvent de citations. Qu'importe! lorsqu'il s'agit de faire connaître la vérité.

« *Le Dahir publié au 15 mai dans Le Journal Officiel du Protectorat, dahir réglémentant les juridictions ber-*

(1) Nous avons lu dans l'*Ami du Peuple* du 24 décembre 1930 un article de première page traitant le *Cri Marocain* de journal communiste, anticolonial, antimilitariste, antifrançais. J'avoue que, recevant depuis dix mois ce journal, je ne me suis nullement aperçu de ces mauvaises qualités. J'ai remarqué au contraire que le directeur, M. Carette-Bouvet, défendait avec énergie et sans crainte les colons et les intérêts français au Maroc, et disait leur fait à toute une camarilla, civile ou militaire, qui nous cause un mal considérable. (NOTE DE L'AUTEUR.)

bères et qui a soulevé une émotion aussi vive qu'injustifiée, doit être connu, tout au moins dans son esprit. Il y a des choses qu'il faut savoir dire et expliquer, même si elles ne plaisent pas à certains.

Ce Dahir a été insuffisamment rédigé. Il a été traduit infidèlement en partie. Il n'a pas été immédiatement suivi de l'Arrêté Viziriel de rigueur définissant et délimitant son application territoriale, laquelle fut laissée aux soins des Bureaux des Renseignements (1). Il a été mis en voie d'application d'une manière incohérente.

« C'est ainsi que, rendu dans un esprit indéniable de justice et de libéralisme, il s'est trouvé qu'il blessait tout le monde : Arabes et Berbères. On l'a appliqué à la lettre à des justiciables qui, en aucun cas, n'auraient dû être soumis à sa réglementation. La faute de psychologie de certains Bureaux de Renseignements est, de ce côté, indiscutable. De même apparaît le danger de ces administrations militaires qui exécutent — plus ou moins bien — un ordre, mais ne savent ni ne peuvent faire de l'Administration politique loin des opérations militaires.

« C'est un nouvel exemple de la théorie que nous n'avons cessé de développer et qui consiste à pousser l'administration civile le plus loin possible derrière les colonnes et à diminuer de la manière la plus large la durée et l'ampleur de l'Administration des tribus par les militaires.

« Les événements nécessitaient de rendre légale l'organisation judiciaire dans les tribus berbères. Il y a d'ailleurs des tribunaux chez eux depuis des années, mais, chose étrange, ils sont irréguliers.

(1) Les Bureaux des Renseignements militaires sont partout les mêmes. Nous avons dit dans un de nos derniers livres le mal qu'ils causent.

« Leurs décisions ne peuvent recevoir l'exéquatour pour exécution nulle part au monde, pas même dans la zone française du Maroc. Bien mieux, l'exécution des sentences qu'ils rendent dans les régions où ils fonctionnent frise de bien près l'illégalité.

« On comprend que dans ces conditions il était impossible de laisser subsister de tels errements, qui étaient à la fois une faute et un danger.

« Le « Chraâ » c'est la Loi islamique, c'est la Loi marocaine. Tous les justiciables d'origine arabe, tous les musulmans y sont soumis de plein droit. L'« Azrej », c'est la coutume berbère des tribus chleuhs, qui n'ont pas encore accepté le « Chraâ ».

« Elles ont des cadhis et des medjless pour leur appliquer la Loi coranique. D'autres enfin ont conservé les coutumes berbères proprement dites.

« Dans l'esprit de ceux qui ont publié le Dahir réglementant ces coutumes, le dahir incriminé n'était que la légalisation de cet état de fait. Il s'agissait de ne pas laisser de justiciables sans juges et de ne pas forcer des gens soumis à la Loi islamique du « Chraâ » à être jugés par ces dernières.

« Nous avons eu, au début de la formation de la Nation française, quelque chose d'approchant et, aujourd'hui encore, certaines manifestations de l'activité nationale, dans certaines régions, sont régies par d'antiques coutumes appliquées par les juges de paix.

« Un dahir précédent avait d'ailleurs consacré très imparfaitement l'état des choses. Il décrétait que les tribus berbères, régies par la coutume, continueraient à l'être. Mais, par suite de l'arabisation des tribus chleuhs, il s'est trouvé que, comme nous le disions tout à l'heure, une partie des justiciables se réclament de plus en plus du chraâ coranique. Il eût été aussi

maladroit de mettre en mauvaise posture la Loi coranique qu'il était malavisé d'imposer aux « coutumiers » de se soumettre par force à une Loi islamique dont ils ne se réclamaient pas encore.

« On peut considérer la coutume berbère comme un point de départ vers l'évolution coranique. C'est cette situation que, dans un esprit fort louable, on a voulu régulariser en la légalisant.

« Evidemment, par suite de l'arabisation des Berbères et de notre avance dans le pays des coutumiers, nous devons nous heurter à une situation assez confuse, rendue encore plus délicate par la nécessité de donner un statut écrit à ceux qui n'en avaient pas et de conserver aux autres les garanties de leur Loi fondamentale. Celle-ci est, répétons-le, la Loi du Pays. Les « coutumes » ne sont que l'exception, exception qui disparaîtra certainement au fur et à mesure que l'arabisation des tribus berbères, qui se poursuit naturellement, reconnaissons-le, et se propage davantage.

« Depuis une dizaine d'années, c'est-à-dire depuis le contact permanent avec les Berbères, on avait mis en pratique d'une manière absolument ridicule et abusive les textes relatifs à l'état de choses que nous venons d'expliquer.

Les Bureaux de Renseignements, avec cet esprit particulier qui les caractérise, surtout quand il s'agit de mettre leur responsabilité à couvert, ont pris au pied de la lettre les termes du dahir précédent pour réaliser au petit bonheur une mise en pratique absolument incohérente.

« On a incorporé ainsi des fractions soumises statutairement à la Loi coranique, dans la compétence des tribunaux de coutumes. On a mélangé les fractions

arabes avec les tribus berbères sur le territoire desquelles elles habitaient.

« On aurait même forcé des Berbères se réclamant du Chraâ islamique à régresser en arrière et à reprendre l'usage de leurs juridictions coutumières, en abandonnant la LOI fondamentale dont ils entendaient se prévaloir.

« On a semblé oublier que le « Chraâ » c'est le Droit Commun pour tout le monde, que c'est la Loi marocaine, que les « coutumes » ne marquaient qu'une période transitoire, ou plutôt un point de départ des tribus ou fractions berbères se dirigeant toutes, plus ou moins vite, vers la Loi du Chraâ, but normal de leur évolution. Nous ne nous répéterons jamais assez.

« La Coutume n'est donc qu'une époque objective et passagère, dans un état juridique parfaitement défini par la Loi Coranique. Le trouble apporté par certains administrateurs militaires, peu aptes à s'occuper utilement d'autre chose que des nécessités guerrières, a été profond et général dans les régions de l'avant.

« Mais vouloir faire comprendre des subtilités si importantes à ces guerriers, c'est perdre son temps et sa peine à de rares exceptions près. La vanité de caste, l'orgueil professionnel ne suppléent pas à certaines qualités indispensables pour la conduite de tribus en voie d'évolution profonde et les initiations ne peuvent guère se réaliser qu'en dehors de toute idée de Force et de Contrainte. Une Race évolue naturellement dans son milieu, ou bien elle est réfractaire. L'ambiance marocaine c'est la Loi coranique.

« En haut lieu, on n'avait pas été sans s'apercevoir des imperfections du régime imposé aux tribus de la montagne. De là à admettre l'urgence d'une modification, d'une stabilisation du statut de juridiction des



Berbères, puis à préparer la réforme de régularisation, il n'y avait qu'un pas. Il fut franchi... enfin.

« On rendit donc le nouveau Dahir du 15 mai 1930 sur les juridictions berbères. Malheureusement, on oublia de parler dans son texte du sort qui adviendrait aux minorités arabes ou arabisées enclavées dans le territoire chleuh et qui suivaient la Loi du Chraâ. Ce fut un oubli regrettable.

« On excluait ainsi tacitement les minorités du bénéfice de la Loi fondamentale de l'Empire. Cette exclusion fut réalisée, en fait, par les Bureaux des Renseignements.

« Prenons par exemple la tribu des Beni Mtir. Elle comprend trois fractions arabes. On enlèverait ainsi ces derniers à leur statut normal de juridiction islamique pour les soumettre à la juridiction berbère? Il eût donc été de toute pressante opportunité de prendre, en même temps que paraissait le dahir, l'Arrêté Viziriel dont nous parlions tout à l'heure et qui aurait naturellement excepté les trois fractions arabes pour les laisser tout entières au bienfait de la Loi coranique. Il fallait décréter qu'on les mettait en dehors de la juridiction berbère et définir pour celle-ci les limites de territorialité de son application. C'est ce qui n'a pas été fait en temps voulu.

« Simple retard !

« D'un autre côté, comme nous l'avons déjà dit, les Berbères marchent à grands pas vers une arabisation certaine. Nous avons autrefois vitupéré ici même le maréchal Lyautey avec sa manie d'arabisation à outrance des Berbères. Au fond, c'est lui qui avait raison, mais il s'y prit mal et nous-mêmes nous avons tort, étant donné précisément la tendance, indéniable aujourd'hui, qu'ont les Berbères à s'arabiser d'eux-

mêmes. Et quand nous parlons d'arabisation, nous entendons donner à ce terme toute sa valeur coranique qui est à la base même de la Société musulmane.

« C'est ainsi que la grande tribu berbère des Ait Youssi a fermement manifesté le désir de suivre la Loi du Chraâ au lieu et place de la coutume berbère.

« On a donc commis là, à tout point de vue, des maladresses, qui ont semé la défiance dans les cœurs et le doute dans les esprits qui n'ont pas compris notre désir libéral de donner un vernis de régularité à une situation qui était foncièrement irrégulière et même parfois illégale.

Des maladresses de rédaction, de traduction, d'application ont créé un état de trouble des plus pénibles. »

M. Carette-Bouvet a fait suivre ces justes appréciations de toute une série d'articles aussi fortement étudiés et documentés sur : « *Contre la Paix française : l'autre danger.* » Nous nous en servons; ils concernent l'immixtion religieuse, le plus dangereux agent de désordre que l'on puisse imaginer dans notre Afrique du Nord. Une revue mensuelle, paraissant à Casablanca, *Le Maroc catholique*, a attisé le feu. Du fait que saint Augustin, d'origine berbère et citoyen de Rome, a évangélisé le pays, il y a 1.600 ans, les missionnaires exaltés en déduisent que la conversion est de droit. Soutenus par une grande partie des fonctionnaires et des militaires français, ils se croient tout permis. Ils ne voient pas le mal qu'ils font à la France, en créant partout le trouble et en provoquant l'indignation de tout un pays. Ils oublient qu'après saint Augustin est venu l'Islam qui s'est répandu, il

y a 1.500 ans, dans toute la région berbère et a éliminé complètement le Catholicisme.

« L'Islam, dit M. Carette-Bouvet, s'adresse à des groupements ethniques dont la vie matérielle et spirituelle vibre en conformité avec elle. Ils la comprennent admirablement et elle s'adapte merveilleusement aux conditions du pays, de climat, d'existence en un mot.

« L'Islam est pour les Berbères le seul stade d'évolution vers lequel ils tendent et je dirai même le seul état possible. La fureur sacrée qui anime les âmes tourmentées de Rabat n'a guère chance que de semer autour d'elle la défiance et le trouble politique et social. Risquer de compromettre la Paix française pour convertir trois pelés et un tondu, c'est idiot.

« Qu'on interroge les Berbères. Ils diront tous qu'ils veulent suivre les prescriptions de l'Islam. Alors, pourquoi vouloir imposer à des populations simples une religion dont elles ne veulent pas ? Nous avons solennellement promis en venant dans ce pays de respecter la religion, les croyances fondamentales des tribus marocaines. »

Des gestes et actes de fonctionnaires trop zélés dans leurs convictions religieuses ont, malgré sa répugnance, motivé une circulaire officielle de M. Urbain Blanc, ministre plénipotentiaire, adjoint au Résident Général, lui-même le plus coupable en la matière. Voici cette circulaire :

« J'ai appris que le Dahir du 16 mai 1930 relatif à la réglementation de la justice berbère, a été mal interprété même parmi les autorités locales.

« Il ne faut pas, dans de pareilles circonstances, que les groupements berbères soient mis en opposition avec le Charaâ. La meilleure méthode sera d'appliquer le Dahir en question avec ménagement et souplesse, afin de rassurer les gens et de calmer les esprits.

« Quant à ceux qui avaient la faculté de saisir le Charaâ de leurs affaires, alors même qu'ils sont établis en pays berbère, il est préférable de les maintenir dans leur état primitif; il n'est pas possible actuellement de les contraindre à se soumettre à la justice berbère en raison des complications que cela pourra provoquer.

« Les tolbas, les fkihs, qui remplissaient leurs fonctions dans les tribus berbères avec autorisation, ne doivent pas être empêchés d'y pénétrer. Il en est de même des cheikhs de confréries... »

Comme on sent, dans ces lignes, la rancœur d'avoir été arrêté dans une si belle entreprise et le désir de recommencer dès que l'occasion se représentera!

La situation devenait grave, en effet; elle l'est encore. Les Berbères n'ont pas demandé à quitter l'Islam. Ils ont, à côté des Arabes, manifesté publiquement leur désapprobation du Dahir. Les campagnards se sont joints aux habitants des villes. C'est qu'on avait aussitôt fermé les tribunaux du Charaâ établis depuis des siècles, licencié les cadis des tribus, renvoyé ceux qui enseignaient la langue arabe, interdit de lire le Coran, de faire la prière et de parler arabe chez les Berbères. Sous des menaces, des enfants furent conduits à l'église.

Parmi les hauts fonctionnaires, catholiques militants, qui se firent remarquer par leur zèle intem-

pestif, sous la haute tutelle de M. Urbain Blanc, représentant de M. Briand et du ministère des Affaires étrangères, on remarque le général Vidalon, commandant supérieur des troupes, le commandant interprète Marty, auteur de brochures tendancieuses, qui, en pleine entente avec l'évêque de Rabat, se livrait à une propagande intense dans les milieux musulmans, des officiers du Service des Renseignements, des fonctionnaires de l'Enseignement, etc. Des sanctions, anodines, durent être prises, pour la galerie, contre quelques-uns de ces exaltés.

Ces Messieurs obéissaient sans doute aux nouvelles instructions du Vatican, qui peuvent se résumer en peu de mots : la religion et l'obéissance au Pape, d'abord, la Patrie ensuite.

Nous comprenons maintenant pourquoi nos trois derniers ouvrages ont été interdits, sans avoir été lus. Nous parlions de la nouvelle croisade et du Vatican.

Ajoutons ce dernier trait typique : le curé de Mazagan (Maroc), exhortant, du haut de sa chaire, ses fidèles à baptiser les Musulmans, même à leur insu, en prononçant sur eux les paroles rituelles !

IV

LA DÉFENSE DES ARABES ET DE L'ISLAM

Dans leur ardeur d'évangélisation à tout prix, fût-ce au préjudice de la France, de ses intérêts vitaux, de sa tranquillité en Afrique, de la Paix Française en un mot, les zélateurs et leurs acolytes ont dépassé la mesure. Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

Dans tout l'Islam, depuis l'Ile Formose jusqu'en Amérique, l'indignation fut générale. En Egypte particulièrement, centre intellectuel islamique réputé, le mouvement prit une formidable ampleur. Malgré leurs préoccupations intérieures, tout ce qui a un nom et une situation en pays de Pharaon et toute la presse s'insurgèrent contre nos procédés. Voici l'appel lancé dans tout l'Islam.

APPEL

Aux souverains de l'Islam, aux peuples musulmans, aux ulémas des Lieux Saints, aux docteurs des universités musulmanes, à El-Azhar et ses dépendances, à la mosquée d'El-Kourawein, à Fez, à l'Institut Diabond

aux Indes, à l'Institut d'El-Nagaf (Irak), aux diverses associations musulmanes dans les différentes parties du monde et surtout à l'Association du califat, à Bombay, à l'Association des ulémas à Delhi, aux Associations de l'Inde Orientale, à la Ligue islamique de Sumatra, à la Société Islam de Java, à l'Association mahométane de Gakgakarta, aux Conseils islamiques supérieurs à Jérusalem et à Beyrouth, à la Société du progrès islamique en Chine, à la presse orientale en général.

La nation berbère, convertie à l'islamisme dès les premiers siècles, et sur laquelle l'Islam a dû compter pour élargir son domaine territorial et intellectuel et qui fut prête souvent à son appel aux heures graves de son histoire;

La nation berbère, dont les héros accompagnèrent Tarek lors de la conquête de l'Espagne et combattirent la France sous la conduite d'Abdel-Rahman et, en Sicile, sous Assad ben El-Fourah;

La nation berbère, qui fournit à l'Islam deux dynasties glorieuses, les Marabah et les Mouahethèque de l'Islam;

La nation berbère, dont les grands savants enrichirent de leurs œuvres immortelles la bibliothèque de l'Islam.

Cette nation qui compte, rien qu'au Maroc, sept millions d'habitants, est actuellement victime de l'impérialisme français : la France veut la soustraire à l'Islam, lui faire abandonner sa foi et ses traditions religieuses en la soumettant à un régime contraire aux principes de l'islamisme, régime que la France impose par la force des armes, sans se soucier de la liberté de croyance et des convictions religieuses. Jamais l'histoire de l'humanité n'a été le témoin de pareille tyrannie.

Les musulmans d'Egypte viennent d'apprendre de leurs correspondants du Maroc, hommes dignes de foi, que le sultan promulgua en date du 18 zilhodjet 1348 (16 mai 1930) un décret par lequel il se désiste de son pouvoir spirituel sur la nation berbère : et que la France, forte de ce décret, entreprend la réalisation d'un programme criminel en chargeant les forces militaires au Maroc d'interdire l'enseignement du Coran, parmi les Berbères qui forment les trois-quarts de la population. Et, de fait, les écoles où le Coran était enseigné viennent d'être fermées; à leur place, des écoles dirigées par des missionnaires catholiques (plus de mille) se chargent de la formation du cœur et de l'esprit des jeunes étudiants des deux sexes. Les Mehkémés, ou tribunaux de statut personnel musulman, viennent également d'être abolis; et cette multitude de musulmans, se comptant par millions, que forme la nation berbère, est contrainte à se soumettre; en matière de mariage, de succession et, en général, dans tous les cas de ce statut personnel, à une loi nouvelle dont les dispositions ont été puisées dans les anciennes coutumes berbères des temps préislamiques, coutumes qui ne s'adaptent ni aux principes de la civilisation moderne ni même aux règles qui doivent régir actuellement une communauté humaine. Pour n'en citer que les exemples saillants, nous nous contenterons d'attirer l'attention sur la coutume qui considère l'épouse comme un objet.

Ainsi, elle peut être prêtée ou vendue, elle peut être même acquise par voie de succession et n'a aucun droit à la succession de son mari. L'homme peut avoir, dans le même acte, autant de femmes qu'il désire et se marier avec n'importe quelle femme, fût-elle sa sœur, sans restriction.

Il suffit de se rendre compte de l'incompatibilité d'une telle législation avec les principes humanitaires et sociaux de l'Islam pour décider, avec l'humanité des docteurs musulmans, que ceux qui acceptent de se soumettre à un tel régime cessent d'être musulmans.

C'est ainsi que la France, qui fait dire et répéter partout qu'elle est l'Etat libéral par excellence, oblige le souverain du Maroc à abdiquer son pouvoir spirituel pour qu'elle s'en empare et devienne l'arbitre suprême en matière d'éducation religieuse et de législation parmi le peuple berbère. Or, en droit, cette abdication est nulle et non avenue et le pouvoir spirituel qu'elle vise ne peut point passer à une autorité étrangère et d'un autre culte.

Les Français, depuis la promulgation du décret sus-visé, considèrent les écoles musulmanes comme inexistantes, et le culte musulman comme suspendu. Aussi, confient-ils l'éducation des jeunes Marocains musulmans aux missionnaires pour les convertir au catholicisme et mettent-ils obstacle à toute communication dans les zones berbères, entre la population et les ulémas.

O musulmans!

Vos docteurs de tous dogmes sont unanimement d'accord pour considérer que tout musulman qui consentirait à la conversion à un autre culte d'un autre musulman cesserait également d'être musulman. Les musulmans, individuellement ou par la voie de leurs diverses associations, doivent, par conséquent, protester hautement, énergiquement et par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, contre les mesures illégales et iniques dont leurs frères berbères sont les victimes.

Au lieu d'adopter des moyens de réformes logiques et libéraux envers les musulmans du Maroc, la France prive ses protégés de tous les moyens de progrès. Elle entrave l'éducation nationale, dépense les revenus des Wakfs (fondations pieuses) sans respecter les dispositions des constituantes; elle n'accorde pas aux indigènes du Maroc les mêmes droits qu'elle octroie aux étrangers. Les indigènes affectés par ces agissements, se soumettaient philosophiquement et attendaient patiemment l'heure de la libération, mais devant les mesures nouvelles qui portent atteinte à leurs traditions les plus sacrées, les musulmans du Maroc, et leurs coreligionnaires partout où ils se trouvent, ne peuvent que se soulever contre ces mesures.

La France doit apprendre que l'Islam n'est pas mort, que les musulmans se sont réveillés, que chaque musulman se rend maintenant compte de tout acte qui nuit soit aux intérêts, soit aux convictions de ses coreligionnaires. Elle doit également comprendre que le fait de construire une mosquée à Paris, avec les millions qu'elle a reçus des Wakfs des Lieux Saints, ou des souscriptions d'Afrique, du monde musulman, ne peut pas convaincre ce monde que la France est un Etat libéral, qu'elle jouit de l'amitié des peuples musulmans qu'elle gouverne et pour lesquels elle se donne quelquefois le nom d'Etat musulman, car le dernier acte qu'elle vient de commettre en attentant aux traditions les plus sacrées de l'Islam, ne peut lui valoir que la haine de ses sujets et de leurs coreligionnaires.

Si la France ne se ressaisit pas — il en est temps encore — si elle n'abroge pas les mesures qu'elle vient de prendre au Maroc, le monde musulman sera en droit de se considérer comme attaqué ouvertement, et il ne tardera pas à le proclamer partout, du haut des

minbars (chaires des mosquées) comme dans les organes de presse, ainsi que dans les cours universitaires et au sein des différentes associations musulmanes.

L'heure est propice pour apprécier le degré de « libéralisme » des hommes d'Etat d'Occident qui proclament partout la liberté des convictions religieuses. Faut-il leur rappeler qu'ils ont quelquefois toléré des grossièretés avec la seule excuse du respect de la liberté de personne? Cette liberté est aujourd'hui à l'épreuve au Maroc, que la France tâche de détacher de l'Islam.

La voix de l'Europe s'est élevée hautement pour protester contre la Russie bolcheviste qui a ordonné la fermeture de tous les établissements religieux, bien que le pouvoir russe n'ait atteint que ces établissements, sans combattre les convictions en elles-mêmes des croyants. Or, le monde musulman se croit en droit d'attendre également que la voix de l'Europe s'élève pour faire respecter par la France les croyances des musulmans au Maroc et l'empêcher de recourir à la force armée pour astreindre un peuple de sept millions d'âmes à renier sa foi et se priver de toute communion spirituelle avec ses coreligionnaires.

O musulmans, l'Islam est en danger de disparaître. Si la France poursuit son programme, les autres Etats d'Occident ne tarderont pas à suivre le même exemple. Vous devez, devant la gravité de l'heure actuelle, vous sacrifier corps et biens pour la défense de la cause sacrée. Vous êtes en état de légitime défense. Allah vous dit : « Ne les craignez pas; c'est Moi que vous devez craindre si vous êtes de bons croyants. » Il dit encore : « Ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à ce qu'ils réussissent à vous convertir s'ils le peuvent. Quiconque de vous renierait sa foi et mourrait en la

reniant serait un athée. Ceux qui agiraient ainsi veraient leurs œuvres détruites ici-bas et dans l'autre monde. A ceux-là, l'enfer à perpétuité. » Il dit également : « O croyants, si vous faites triompher la cause divine, Dieu vous fera triompher ; vos pas seront plus fermes. » Et il ajoute : « Nous devons faire triompher les croyants. »

D^r ABDEL-HAMID SAID,
Président général de l'Association
de la Jeunesse Musulmane au Caire.

Suivent les signatures de princes du sang, de hauts fonctionnaires, de grands savants, etc.

Des télégrammes furent envoyés à la Société des Nations, au Président de la République Française, au président du Conseil M. Tardieu, partout où ce fut nécessaire. Partout il fut recommandé (recommandation suivie d'effet) de boycotter les marchandises françaises. La France devint l'ennemie.

Or, dans le premier trimestre 1930, à la suite de la publication de notre petit livre *L'Islam et les Musulmans dans l'Afrique du Nord*, dans lequel nous préconisions la politique nécessaire et juste de « La France amie et alliée de l'Islam » et donnions comme exemple la clairvoyance de Bonaparte, les mêmes milieux et la même presse arabes avaient donné leur pleine et enthousiaste approbation, acclamaient la France, et des articles de plusieurs colonnes colportaient partout l'heureuse proposition.

Hélas ! au lieu de se servir de cet atout utile, ce fut notre livre qui fut interdit par les agents de notre gouvernement. En ce faisant, celui-ci commettait une déplorable erreur ; il déclarait ainsi ouvertement qu'il

ne voulait être ni l'ami ni l'allié de l'Islam et il le fit bien voir. On ne peut être plus maladroit. Il faut que les liens qui unissent le Quai d'Orsay au Vatican soient bien forts pour que notre ministère des Affaires étrangères pratique une politique aussi contraire aux intérêts de la France.

Notons bien qu'il ne s'agit pas dans notre esprit de favoriser une religion plutôt qu'une autre. Il n'est question que de laisser les gens tranquilles et libres, sinon ce sont l'Inquisition et la répudiation de tous les engagements écrits.

L'Angleterre, pour s'être départie de cette attitude, est entraînée dans de multiples complications, et c'est la raison pour laquelle elle s'est vue contrainte de biaiser.

L'Islam, avons-nous écrit l'année dernière, se réveille; les Musulmans prennent conscience de leur nombre et par conséquent de leur force et de leurs droits. L'Islam se rend compte de la réalité d'un fait auquel il ne pouvait croire après les services rendus : les anciens Alliés se sont engagés à ne pas laisser les Musulmans élire un nouveau Calife, cette absence d'un chef spirituel devant amener, croyaient-ils, la disparition de cette religion. Le contraire se produit. Les Alliés ont pris leurs désirs pour la réalité; il n'y a qu'à voir l'afflux des pèlerins à La Mecque, l'importance croissante des associations musulmanes dans le monde et le retentissement que chaque atteinte à l'Islam produit partout, tandis qu'autrefois ces actes restaient ignorés de la masse.

L'affaire du Maroc est un exemple frappant de cet état d'esprit général, après celui provoqué par les exagérations sionistes.

L'Emir Chekib Arslan, dans *La Nation arabe* de juin 1930, a nettement exposé la situation que crée la politique de coercition pratiquée par la France, par l'Angleterre et par les Hollandais dans les Indes Néerlandaises.

« La coercition, dit-il, n'a jamais eu d'autre résultat que de produire le contraire de ce que l'on croyait atteindre. Il en est de même de la politique dirigée contre la solidarité entre les Musulmans. Plus les puissances européennes qui ont des colonies peuplées de Musulmans s'efforcent d'empêcher ceux-ci de sympathiser avec leurs coreligionnaires, plus ils se montrent attachés à leurs frères en religion et ressentent de la haine contre leurs oppresseurs, et plus aussi l'assimilation qu'on espérait devient difficile.

« En essayant d'empêcher les Berbères d'apprendre l'arabe, on n'a pas diminué leur attachement à l'Islam. Un homme politique français a dit : « Nous avons détaché la Tunisie de La Mecque, » mais il s'est bien trompé, car la Tunisie est restée tout aussi attachée qu'auparavant à La Mecque.

« La propagande des missionnaires catholiques ou protestants, dans le centre de l'Afrique, poursuivie avec beaucoup de zèle et de sacrifices, a eu incontestablement des résultats considérables. Huit millions de noirs ont embrassé le christianisme; mais, par contre, le zèle chrétien a excité les musulmans, et les confréries religieuses musulmanes du Nord de l'Afrique ont converti, d'après l'aveu des missionnaires, quatre ou cinq fois plus de noirs à l'islamisme. Il est à noter que les nègres convertis ne sont pas moins antieuropéens que les nègres musulmans.

« Il y a deux ans, un congrès religieux protestant, où figuraient 400 représentants de toutes les Églises protestantes, s'est tenu à Jérusalem. On y a pris des décisions où l'on a parlé ouvertement de l'évangélisation des Musulmans. Toute la presse musulmane a mené une campagne contre ce congrès qui fut une des raisons du mécontentement général des Arabes soumis à l'Angleterre. Il n'eut pour résultat qu'un réveil dans l'esprit des musulmans, et c'est ainsi que dans toutes les villes d'Égypte, de Palestine, de Syrie et de l'Irak (1), il se forma des sociétés de jeunes gens musulmans.

« Nous arrivons maintenant à notre conclusion. Le panislamisme, tel qu'on le conçoit en Europe, n'a jamais existé, n'existe pas et ne pourra pas exister. La solidarité morale existe et existera toujours entre musulmans. Plus on y mettra des obstacles, plus elle éclatera... »

C'est très justement raisonné. Seulement, contrairement à ce qui se passe entre les nations chrétiennes qui emploient toutes les armes pour se combattre, les peuples musulmans, même de langue différente, ont tendance à se soutenir et à se rapprocher, pour se défendre contre des adversaires acharnés et sans parole, ligüés dans l'espoir de les anéantir. Ce n'est pas là du panislamisme, mais l'effet de l'esprit de conservation, de la haine contre une oppression invraisemblable à notre époque, contre un abus de la force et contre un sectarisme inouï.

Si même toute cette campagne religieuse aboutit un jour au véritable panislamisme et amène une union complète des musulmans du monde — et ils sont près

(1) Et dans toute l'Afrique du Nord (NOTE DE L'AUTEUR).

de 400 millions, rappelons-nous ce chiffre — les nations, cause de cette modification d'attitude, ne pourront que s'en prendre à elles-mêmes du résultat obtenu.

A force de souffler du vent, on amène la tempête.

Notons pour mémoire l'organisation politique de plus en plus grande de l'Arabie Centrale, l'entente complète entre les souverains d'Arabie, de l'Irak et de Transjordanie, les traités d'amitié du premier avec plusieurs grandes puissances, dont tout récemment l'Allemagne, la grande faveur dont jouit en Asie-Mineure l'idée de la Confédération Arabe, les sérieux préparatifs, de la part de ces Etats, de défense contre toute agression, et les directives venant de La Mecque.

Nous terminerons cet exposé succinct en donnant cet avertissement aux grandes puissances qui ont renié leurs signatures : Attention ! il vaut mieux, pour l'avenir, proposer immédiatement la juste remise en état des choses plutôt que d'y être contraint et forcé un jour prochain. Nous comprendra-t-on ?

V

LES MOBILES DES CROISÉS

Nous avons entrevu, dans les précédents chapitres, quelques-uns des mobiles qui guident les Israélites sionistes et les grandes puissances contre l'Islam et les Arabes, et plus tard contre les Boudhistes et les Brahmanistes. Quelques précisions sont nécessaires, et certains aperçus permettront de suivre la trame de ces formidables complots contre toute une race et toute une religion. Peut-être pourrons-nous nous tromper dans quelques-unes de nos déductions. Dans ce cas, nous serons fort obligés à nos contradicteurs de nous fournir les explications nécessaires et les véritables motifs de la déviation de l'état d'esprit des grandes puissances européennes.

Il est indispensable de toujours prendre comme point de départ la désagrégation graduelle, pendant des siècles, de l'Empire ottoman, son émiettement progressif, la continuité de la Question d'Orient, et enfin le partage virtuel (1913) de la Turquie et de ses dépendances par ces mêmes puissances, liguées dans le même but, quitte à s'entre-déchirer après. C'est contraints et forcés par les nécessités de la lutte que les Alliés ont

signé des engagements avec les Arabes, avec la restriction mentale de ne pas les tenir — ce qu'ils ont fait — après la victoire, profitant de leur force militaire. Les visées impérialistes, le prurit des conquêtes, les convoitises territoriales jamais assouvies ont été les motifs de cette attitude. Au-dessus planent les nécessités économiques (pétrole et autres), les appétits féroces de la finance internationale, des grands ploutocrates et de leurs satellites, hommes d'État, parlementaires, journalistes, de tous pays. C'est à cette dernière cause que se rattache la question sioniste, les Juifs ayant en mains, par tout l'univers, les leviers de l'or. Il fallait un gage à ces gens-là et il leur fut accordé ce qu'ils demandaient, à condition d'être soi-même compris parmi les parties prenantes (richesses de la mer Morte, par exemple).

Qu'importent la violation de la foi jurée, la disparition d'une religion, l'anéantissement d'une race, pourvu que tous les appétits aient satisfaction, et qu'au-dessus *Metropolis* règne, avec ses chefs puissants et inaccessibles, les maîtres du monde!

L'action fut menée avec grande allure... Seulement! il existe des impondérables qui détruisent les meilleures combinaisons.

Les Israélites ont visé la Terre Sainte pour y constituer un Foyer National, sans limite d'immigrants ni de territoire, indépendant du pays dans lequel ils s'implantaient, avec l'intention réelle d'en faire, après, un État. Cet État devait être le plus puissant du monde, à cause des attaches juives existant dans tous les pays et de la possession de la puissance effective, cet or dont nous venons de parler.

Puis ces internationaux qui ont leur langue, l'hébreu, comme point de ralliement, et leur solidarité comme

force, qui, malgré leur nationalité présente, se sentent en dehors des populations autochtones, qui sont et demeurent Juifs, ces internationaux ont suivi méthodiquement les préceptes que l'on peut lire dans un ouvrage sensationnel, âprement controversé, *Les Protocols des Sages de Sion*.

L'œuvre date de 1897 et fut imprimée pour la première fois en 1902. Quand on l'étudie soigneusement, sans parti pris, mais en même temps quand on est tant soit peu au courant des dessous de la politique étrangère et de la finance, quand on examine les rouages actuels de la presse et de la diplomatie, on ne peut que reconnaître combien sont exactes ces données qui ont pour but la conquête du monde et l'asservissement des peuples. Tout y est prévu et ordonné et tout se passe de nos jours comme il est prescrit. Les « forces occultes » dont on parle parfois existent donc et sont servies par un personnel international sans conscience et sans scrupule. Sont-elles exclusivement juives? on l'ignore. En tout cas, comme l'écrit M. Roger Lambelin, le commentateur des *Protocols* :

« Ils sont en exacte concordance avec tous les documents hébraïques qu'on possède; et l'effondrement de la Russie, les clauses anormales de la paix, la création du super-gouvernement appelé Société des Nations, l'établissement du judaïsme à Jérusalem, constituent la plus éclatante démonstration de la réalité du plan de conquête arrêté par les Sages de Sion. »

Avec quelle précision, dans les vingt-quatre protocoles, sont énumérés les moyens d'asservir les peuples! c'est un chef-d'œuvre de psychologie.

L'Angleterre a été plus ouvertement atteinte; on s'en aperçoit en étudiant son histoire moderne et en

constatant le nombre inusité de personnalités juives à qui ont été confiés des postes et des missions de premier plan, et la crise qu'elle subit.

En France, les sursauts de l'opinion, cette opinion publique qui a toujours démenti les pronostics fâcheux de nos adversaires, ont à tout instant contrecarré les menées de ces forces occultes. Nous sommes absolument certains que chez nous l'efficacité des manœuvres de ces forces demeurera vaine, malgré une presse serve, malgré les cataclysmes boursiers destinés à affoler le public et à ruiner tout le monde, malgré la complicité de certains hommes des gouvernements et la veulerie de beaucoup d'autres. Notre Quai d'Orsay ne semble pas avoir joué un rôle très clair dans toutes ces affaires et on n'en comprendrait pas le but si on n'avait point *Les Protocols* comme point de départ.

Nous pouvons dire à ce sujet, comme exemples, que personnellement nous avons les éléments nécessaires pour prouver les manœuvres, datant de 1920, qui ont empêché la Rhénanie de devenir indépendante (ce qui couvrait la France) et les raisons curieuses qui ont fait qu'en 1922 le successeur de M. Briand au Quai d'Orsay s'est cru obligé d'abonder dans le même sens, après certaines hésitations.

Nous avons dénoncé aussi dans un de nos livres l'histoire du projet de raccordement du chemin de fer de Alep-Rayak (sur le grand central Constantinople et Bagdad) à la ligne Le Caire-Haïffa, pour le plus grand bonheur de cette dernière ville où se crée un grand port anglo-sioniste, et ce aux dépens de la Syrie et amenant la ruine de Beyrouth. Le Quai d'Orsay se refusait à recevoir les délégués de Beyrouth. Grâce à nos amis du *Journal des Coloniaux et l'Armée Coloniale réunis* nous pûmes, juste avant la

signature, faire passer un article qui arrêta tout. Quelles raisons motivait l'attitude de ces Messieurs du Quai d'Orsay?

Dans cet ouvrage et dans les précédents nous avons également apporté les preuves des procédés antifrancçais qui doivent soulever contre nous les Arabes et les Musulmans. Qui commande donc ces Messieurs du Cabinet des Affaires Etrangères?

L'Ami du Peuple a démontré leur volonté réfléchie de faire perdre des milliards à l'épargne française, avec les emprunts or de l'étranger.

Tout doit amener, dans l'esprit des promoteurs, le mécontentement, la vie chère, la ruine, les grèves, les révoltes.

La liaison avec le Vatican doit produire les mêmes effets tant en France qu'aux colonies et pays de Protectorat. Si le Vatican poursuit un but de domination, ce but cadre bien avec celui des fauteurs de désordres. Le Vatican est puissant parce que, par les confessions, il détient les secrets des familles et reçoit des confidences qui le mettent à même de connaître les affaires d'Etat les plus importantes. Il jouit aussi, par les offrandes et l'envoi d'une partie des revenus des églises, d'une fortune considérable avec laquelle il peut manœuvrer le monde. L'humilité, la pauvreté, la simplicité, qui ont motivé le succès du christianisme pendant les premiers siècles de son existence, ont fait place au faste, à la vanité, à l'esprit de domination, avec une intransigeance sans cesse accrue, avec l'intention cachée de revenir à la puissance du moyen âge. La religion n'a rien à voir là-dedans.

Comme appui « forces » elle se sert de l'Italie et de l'Allemagne qui convoitent des territoires que la

naïveté, l'imprudence ou la complicité de certains hommes d'Etat français leur permettront d'acquérir, à la suite de révoltes déclenchées au moment d'une guerre déjà préparée. Les procédés employés envers les Arabes et l'Islam auront rendu le terrain propice.

VI

CONCLUSIONS

Nous avons résumé le plus brièvement possible les événements actuels qui agitent une partie de l'univers et mettent en rumeur un bon quart de la population de la Terre. Ils méritaient qu'on s'y arrêtât.

Ils contribueront certainement aux bouleversements que recherchent les « forces occultes », les puissants et inconnus manœuvriers qui poursuivent avec ardeur leur tâche néfaste.

Cependant, malgré leurs efforts, ils n'ont pas complètement réussi en Asie. La Chine n'a pas voulu du bolchévisme, prodrôme de l'invasion, et se contente pour le moment de reconstituer son unité et de devenir nationaliste. Il dépend des grandes puissances que ce nationalisme ne soit pas exaspéré. Notons qu'en Chine les Musulmans dépassent aujourd'hui le quart de la population.

Aux Indes, autre bloc important de près de 300 millions d'habitants, dont 80 millions Musulmans, une politique à courte vue a empêché la Grande-Bretagne de prendre à temps les mesures propres à contenter la population. Aujourd'hui les exigences de celle-ci deviennent plus âpres et dangereuses, pour la

souveraineté anglaise tout au moins. Le ralliement des Indes à un mouvement général asiatique serait cependant fort grave.

Enfin viennent les Arabes et les centres nerveux de l'Islam qui étendent leurs ramifications dans toute l'Afrique. Humiliés par l'Europe, n'ayant plus confiance dans la loyauté des grandes puissances qui ont violé tous leurs engagements écrits, atteints dans leur foi et dans leur existence, même privée, soumis en partie à des étrangers, ils sont prêts à tout pour recouvrer leur indépendance. Qui oserait les blâmer?

Quant à notre France, car il faut toujours revenir à sa mère-patrie dans des conjonctures aussi pressantes, que doit-elle faire? Aura-t-elle, malgré toutes les divisions intestines et les excitations de faux bergers stipendiés par l'étranger ou tout au moins en extase devant lui, l'énergie de faire table rase et de penser à son passé? Elle a eu, dans le temps, à sa tête des souverains et des ministres qui ont su résister à toutes les offres alléchantes venues du dehors et qui ont eu un seul but, la grandeur de la France. A notre époque il existe des hommes — nous en connaissons — dont l'intégrité et les connaissances seraient de la plus urgente utilité pour remettre le bateau à flot. Contre ceux-là on prononce des ostracismes.

Si un peu de bon sens et d'appréciation logique animaient l'esprit de nos gouvernants ils verraient que nous faisons le jeu de nos voisins, envieux ou ennemis, et que nous devons au plus vite nous soustraire à ces néfastes influences.

Voici un exemple frappant de ce qui est tenté contre nous. C'est une petite feuille de 16 centimètres sur 23 de haut, imprimée en arabe, et venant de Sao-Paulo (Brésil). Nous en possédons un exemplaire. Elle est

distribuée dans tous les milieux arabes. En tête est un dessin représentant des troupes coloniales, le fusil à la main, marchant à l'assaut, dessin emprunté à un de nos tracts de propagande pendant la guerre, édité pour la Journée de l'Armée d'Afrique et des troupes coloniales. Tout autour et au-dessous sont écrits les appels suivants :

Au-dessus du dessin : « *Les peuples de l'Islam se piétinent les uns les autres* ».

A gauche : « *Oh ! les belles actions de courage de l'Amir Mohammed Abd el Khattâby, celui que les colonialistes ont injustement exilé.* »

A droite : « *Oh ! les belles révoltes de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, de la Syrie et des autres pays rendus esclaves par ces fameux colonialistes* ».

En dessous du dessin : « *Les habitants des colonies défendent les colonialistes avec leurs sabres, et ces derniers prétendent les protéger* ».

« *Le lecteur voit dans cette gravure qu'une revue française a reproduite pendant la Grande Guerre et que nous copions d'après elle, il voit la grandeur du mensonge de ces colonialistes, lesquels ont fait croire aux pauvres habitants des colonies que s'ils font la guerre avec la France contre l'Allemagne et qu'ils sacrifient leurs vies pour sauver cette France, ils leur ont fait croire qu'ils combattaient dans la voie de la justice et du droit, comme c'est écrit en caractères arabes au haut de la gravure. Mais le résultat a été la victoire avec les sabres des Musulmans. Cela n'a eu comme récompense que la tyrannie et la prise de possession des biens de leurs pays, en y ajoutant l'esclavage.*

« Ajoutez toujours à cela le mot de *Puissance Protectrice* quoique la vérité est que ce sont les pauvres habitants musulmans des colonies qui les protègent avec leurs sabres et leurs bras.

« Tout ce que nous avançons est prouvé par la gravure ci-dessus.

« Alors, ô Musulmans, au lieu de tuer les Allemands avec vos sabres et vos plombs, eux qui n'occupent pas vos pays, et au lieu de tuer les Syriens et au lieu de tuer vos pauvres compatriotes tels que *Abd El Kérim*, tuez plutôt ceux qui occupent vos pays et qui expulsent vos frères, et qui profitent de vos biens et vous tyrannisent jour et nuit.

« Et qui donc pourra vous blâmer, si vous demandez la liberté de votre pays? De même que vous avez sauvé les Français de la main des Allemands, sauvez vos propres personnes et rejetez loin de vous la honte et la servitude, et si les Français vous demandent de quel droit vous vous révoltez et vous cherchez à les chasser de votre pays et à les jeter à la mer, montrez-leur alors cette gravure et dites-leur : « Vous avez écrit que nous faisons la guerre dans la voie de la justice et du Droit; or, notre guerre contre vous est toute la Justice et tout le Droit. » Alors, mourez, ô Algériens, mourez noblement, plutôt que de vivre sous l'injustice. »

L'écrit donne ensuite un vers d'un poète arabe qui proclame préférer la mort à une vie dans la servitude :

« Salut à tous ceux qui servent leur pays et qui meurent dans la voie de la libération de leur patrie du joug des tyrans. »

« Ceci est publié par l'administration de la revue Al Kalame al Hadîdi (la plume de fer). Sao-Paulo. Brésil. »

Que répondre? Nous n'avons qu'à courber la tête de honte, nous, Français, réputés jusqu'ici comme la nation chevaleresque et loyale par excellence.

Que dire, lorsqu'on lit les écrits de nos parlementaires notoires qui ont été envoyés comme délégués à Genève? Voici quelques passages d'un article sur le Sionisme paru dans *La Revue des Vivants* de novembre 1930, et dû à la plume de M. Henry de Jouvenel, sénateur, radical-socialiste.

« Rude occasion, l'affaire du Sionisme, de saisir les procédés qui feront perdre à l'Europe toute influence en Orient.

«...Se démentir en Asie, c'est perdre toute valeur européenne, compromettre la supériorité morale que nous confère l'habitude de respecter les engagements pris et à laquelle l'Oriental est d'autant plus sensible qu'il se sait mouvant, mal sûr de compter longtemps sur lui-même... »

Avant d'écrire ces lignes qui, par choc en retour, nous condamnent, nous Français, M. H. de Jouvenel, ancien haut-commissaire au Liban et en Syrie, aurait dû se souvenir que notre entrée dans ces pays, notre main-mise sur ces contrées, notre manière d'agir en ennemis contre des co-belligérants à nos côtés, avaient depuis longtemps démontré aux Arabes que nous ne respectons pas les engagements pris, en l'espèce les traités de 1915 avec le roi Hussein. M. de Jouvenel aurait mieux fait de garder le silence.

De semblables manières d'agir nous sont des plus préjudiciables. Ainsi que me l'écrit un Marocain de haute culture française :

*« Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les intrigues
« étrangères qui font l'impossible pour tirer le meilleur
« leur parti du mécontentement général contre la
« France. »*

Il est regrettable — et c'est un colonial de vieille date qui le proclame — que des ministres, des parlementaires, des professeurs réputés, des journalistes avisés et la plupart des coloniaux de France (autres que les vrais colons) ne se rendent pas compte de la nécessité d'abandonner leurs anciennes conceptions et de se plier aux exigences modernes. En conservant leurs vieux errements, ils donnent prise à toutes les intrigues dont parle notre correspondant marocain, aussi bien en Indo-Chine qu'en Afrique Occidentale, au Cameroon et en Afrique du Nord.

Récemment, M. Tardieu, ancien président du Conseil, a précisé qu'il fallait avoir la notion de l'Etat et de l'Empire, empire de cent millions d'habitants. Pour que ces cent millions forment une masse indissoluble, il convient d'agir autrement que nous ne le faisons, sinon ce sont des paroles en l'air, sans portée.

Il est toujours temps de se ressaisir. Faisons-le pour notre bien, pour notre renom, pour le bien aussi de ceux chez qui nous nous trouvons. Quant aux autres nations coloniales, souhaitons-leur le même revirement. Le monde pourra alors vivre en paix.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Les nouvelles croisades.....	9
II. — La Palestine et le Sionisme	15
III. — En Tunisie et au Maroc.....	39
IV. — La défense des Arabes et de l'Islam..	56
V. — Les Mobiles des Croisés.....	67
VI. — Conclusions	73

Imprimerie Arta. — 2, rue des Mariniers, Paris



OUVRAGES DU MEME AUTEUR

HISTOIRE ET POLITIQUE

Les Puissances devant la Révolte Arabe, la crise mondiale de demain (1906).....	1 vol.
La Révolte Arabe, de 1906 à 1925	2 vol.
L'Islam sous le joug (1926).....	1 vol.
L'Islam et l'Asie devant l'Impérialisme (1928).....	1 vol.
(Ces deux derniers ouvrages ont été aussi édités en langue arabe.)	
L'Islam et les Musulmans dans l'Afrique du Nord (1930)	1 vol.

COLONIES

Histoire d'un Colon (épuisé).....	1 vol.
L'Avenir Economique de nos Colonies (1909).....	1 vol.
Les Réformes en Tunisie (1926).....	1 vol.

ETUDES DE MŒURS

Mademoiselle Moustique (épuisé).....	1 vol.
La Vie Européenne au Tonkin (épuisé).....	1 vol.
25 Jours en Paquebot (épuisé).....	1 vol.
Elsa, Lina, Maria et Cie (4 années en Rhénanie).....	1 vol.

THEATRE

Arrivons! comédie en 3 actes.....	1 vol.
Gardien pour dames seules , comédie.....	1 acte
Le Rival , comédie.....	3 actes
Sur la Grève , drame.....	1 acte
Les Vêpres Catalanes , drame historique.....	5 actes

POUR PARAITRE

Notre faillite en Rhénanie	1 vol.
Une histoire d'inventions de victoire (les Vérités de la guerre).....	1 vol.
Les Suppléantes , roman.....	1 vol.
La Passion d'un Intellectuel , roman.....	1 vol.
Le Dilemme , roman.....	1 vol.
Assurance contre... , comédie.....	3 actes

Imprimerie Artra. — 2, rue des Mariniers, Paris

D: Ve 267/30

ULB Halle

3/1

000 870 749



WILH. FOLGER
Buchbinder
HALLE (Saale)
Gr. Nikolaistr. 6.

